

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES
SECTEUR SUD DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 février 2024 à 19 h
Hôtels Delta, Mont-Sainte-Anne - Salle Blizzard
500, boulevard du Beau Pré, Beaufré et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 FÉVRIER 2024.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DE LA PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET.....	7
ET DES MEMBRES DE SON ÉQUIPE	7
Mme PASCALE FORTIN-RICHARD	7
M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES.....	8
Mme FABIOLA ORIBE	8
PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES (EXPERTISE SUR PLACE)	8
M. LOUIS VÉZINA (H-Q)	8
M. MARC-ANTOINE BARIL (H-Q).....	9
Mme JULIE LECLERC (MELCCFP).....	10
Mme JULIE POULIN (MEIE)	11
M. JEAN-MICHEL BERGERON (MCC)	11
M. JEAN-FRANÇOIS DUCHESNE (MSSS)	12
M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT (MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ).....	13
PRÉSENTATION DES MOTIFS DES DEMANDES D'EXAMEN PUBLIC	13
M. ALAIN FISET.....	13
M. ANDRÉ HUOT	15
Mme ANNE SAVARY	16
Mme NYNON LESSARD	18
M. MARC-ANDRÉ LABELLE.....	21
M. FRANCIS FLYNN.....	22
M. PIERRE HARVEY	23
PRÉSENTATION DU PROJET PAR L'INITIATEUR	24
PAUSE DE QUELQUES MINUTES	33
REPRISE DE LA SÉANCE	33
PRÉSENTATION DU PROJET PAR L'INITIATEUR (SUITE)	34
PÉRIODE DE QUESTIONS	36
M. HANS MOREAU	36
Mme NYNON LESSARD	49
Mme CAROLINE CYR.....	57
M. DANIEL POULIN.....	66
Mme ANNE SAVARY	74
M. ROGER ARSENAULT	81
Mme MARTINE OUELLET	85
Mme JULIE BLONDEAU	93

M. ANTHONY DROUIN	103
M. ALAIN FISET	107
Mme CHANTAL FISET	114
M. MARC-ANTOINE LABELLE	120
MOT DE LA FIN	126
SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2024 À 13 H 30	126

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 FÉVRIER 2024
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Georges Lanmafankpotin, je suis membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagné de ma collègue commissaire : Mireille Paul.

15

Mme MIREILLE PAUL :

Bonsoir à tous et bienvenue.

20

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, deux petites considérations techniques. Je vous demande d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît. Je vous en remercie.

25

Je souhaite ensuite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos serviront à illustrer des publications visant à informer la population de nos travaux dans les médias sociaux.

30

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 4 janvier dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

35

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique

40 concernant le projet éolien Des Neiges – Secteur sud sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier par Société de projet BVH1, S.E.N.C. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 5 février 2024. »

Et c'est signé « Benoit Charrette ».

45 Je vous précise que le BAPE est un organisme public impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

50 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

La commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la Loi sur le développement durable, et qui englobe les aspects écologiques, social et économique.

55 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires, mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

60 En outre, ma collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière.

65 Et c'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

70 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

75 Le mandat de la commission d'enquête débute aujourd'hui le 5 février et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 5 juin 2024 et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet.

80 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent, bien sûr, de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet et des personnes-ressources.

85 Il est important de noter ici que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

90 D'ailleurs, la commission d'enquête a offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes à ses travaux d'envoyer leurs questions avant le début de la première séance publique que nous tenons ce soir.

Quant aux personnes-ressources, elles relèvent de ministères et d'organismes que la commission a invités pour répondre aux questions qui seront soulevées.

95 La première partie permet donc de mieux comprendre et de cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie qui sert justement à l'expression des opinions, l'expression de vos opinions. Elle se déroulera à compter du 5 mars prochain.

100 C'est dans cette deuxième partie que vous pouvez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 19 février à 16 h pour vous inscrire en remplissant le formulaire – et je parle à la commission.

105 Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou à Karine Lavoie, conseillère en communication qui sont toutes deux situées à l'arrière de la salle.

110 Le cas échéant, et afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 29 février à midi. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

115 Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir une deuxième partie. Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

120 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée, vous avez jusqu'au 29 février pour le faire en remplissant le formulaire « Je transmets un commentaire » ou une image commentée dans le site Web du BAPE.

125 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Partager votre opinion, votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimés.

Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux dans le site Web du BAPE. En bref, il y a cinq manières de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique :

- 130 • transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
- transmettre une image commentée;
- déposer un mémoire sans le présenter en séance;
- 135 • déposer un mémoire et le présenter en séance; émettre une opinion verbalement en séance sans déposer de mémoire.

140 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources, pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite dans ce cas recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et dans le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation disponible sur le projet.

145 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à la Bibliothèque Aux Sources de Saint-Ferréol-les-Neiges, dont vous trouverez l'adresse à l'arrière de la salle. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

150 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en version papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, dans le site Web et au bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé dans le site Web du BAPE.

155 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos Règles de procédure. D'abord, je présenterai la commission, son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérantes et requérants seront invité(e)s à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.

160 Enfin, j'inviterai la représentante de l'initiateur du projet à présenter brièvement son projet. Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet.

165 Ce soir, seules les personnes présentes en salle pourront poser des questions et nous prendrons 12 inscriptions qui seront admises.

À compter de la séance de demain à 13 h 30, il sera aussi possible d'intervenir à distance et j'expliquerai les modalités entourant cette participation à distance à la séance de demain. Il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

170 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription.

175 Voyons maintenant la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, à côté de laquelle est située celle des personnes-ressources. À l'arrière, la table de la coordonnatrice du secrétariat de la commission et de la

conseillère en communication. À ma droite, la table de l'initiateur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

180 Deux questions sont admises par intervention et sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions à ce moment aux personnes concernées.

185 Pour les questions posées par ma collègue, la commissaire, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules et il sera interdit de commenter la réponse obtenue.

190 Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

195 Vous pourrez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez si le temps le permet au cours de la séance. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

200 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La commission pourra alors mettre en œuvre la Politique de gestion des documents confidentiels du BAPE.

205 La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes, quant à la nature confidentielle de celui-ci, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, Annie St-Gelais, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

210 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

215 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire – je pense que ça avait été distribué sur les sièges, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

215 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes Jean-François Bergeron et Karim Chami. À l'arrière de la salle, il y a la conseillère en communication, Karine Lavoie et la coordonnatrice, Annie St-Gelais. France Fons, agente de secrétariat, complète notre équipe.

220 Sur le plan de la logistique, Julien Slythe assure le travail de sténotypie et Michel Guimond et Jean-Benoît Pagé sont responsables du son et de la captation vidéo. Pour le BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Vincent Drolet, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier et Andrea Aristizabal, assurent la webdiffusion des séances.

J'invite à présent la porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à en faire de même pour les membres de son équipe.

225 Madame Fortin-Richard, s'il vous plaît.

**PRÉSENTATION DE LA PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET
ET DES MEMBRES DE SON ÉQUIPE**

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD

LE PRÉSIDENT :

235 Madame Fortin-Richard, s'il vous plaît.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD

240 Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Mon nom est Pascale Fortin-Richard. Donc, je suis responsable environnement et relation avec le milieu chez Boralex et également porte-parole de l'initiateur pour le projet éolien Des Neiges – Secteur sud qui nous fait plaisir de vous présenter ce soir dans le cadre des audiences publiques du BAPE.

245 Boralex, c'est une entreprise québécoise qui développe, construit et opère des projets d'énergie renouvelable, et on est l'un des trois partenaires qui constituent l'initiateur de projet.

250 Donc, je suis accompagnée ce soir par deux collègues, Jean-Frederick Faure, directeur des projets Des Neiges, et également Rosanne Fortin, derrière moi, qui sera responsable des contenus pour la durée des audiences. Également avec nous est Matthieu Féret, derrière moi également, qui est directeur de l'étude d'impact chez PESCA Environnement. Et puis, finalement, nos deux partenaires sont également présents avec nous, et je vais les laisser se présenter.

255 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES**

Bonsoir. Mon nom est Jean-François Jaimés. Je suis directeur exécutif au développement, énergie renouvelable et GNL chez Énergir. On travaille avec Boralex maintenant depuis plus de 15 ans au développement et à l'opération des parcs éoliens sur la Seigneurie de Beupré. Ce soir, je représente donc Énergir Développement au sein du partenariat pour le projet dont on va parler ce soir.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ça fait le tour?

265 **Mme FABIOLA ORIBE**

270 Bonsoir à tous. Moi, je m'appelle Fabiola Oribe, je suis déléguée développement des affaires d'Hydro-Québec. Donc, je représente Hydro-Québec dans son rôle de partenaire investisseur du projet Des Neiges. Merci.

LE PRÉSIDENT :

275 Merci.

280 **PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES (EXPERTISE SUR PLACE)**

M. LOUIS VÉZINA (H-Q)

M. MARC-ANTOINE BARIL :

320

Merci. Marc-Antoine Baril. Chef de l'unité stratégie d'entreprise chez Hydro-Québec. Donc, je suis ici ce soir pour répondre aux questions en ce qui concerne le contexte énergétique du Québec et le plan d'action 2035 qui a été rendu public en novembre dernier. Merci.

LE PRÉSIDENT :

325

Merci.

Encore quelqu'un d'Hydro-Québec ou? C'est bon? Ça fait le tour? Merci.

330

Mme JULIE LECLERC (MELCCFP)

LE PRÉSIDENT :

335

Ministère de l'Environnement, la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Mme JULIE LECLERC :

340

Oui, bonsoir. Julie Leclerc de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. J'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement. Le ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la Commission.

345

À mes côtés, j'ai monsieur Bruno Dupré de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Dans la salle, nous avons, monsieur Jérôme Bérubé, conseiller en évaluation des impacts sociaux à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Madame Andréanne Masson, de la Direction de la gestion de la faune de Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, ainsi que monsieur Hamed Chaabouni pour ce qui est du climat sonore à la

350 Direction des politiques de l'atmosphère. Puis à distance, nous avons également deux experts, monsieur Francis Larouche, de la Direction de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale ainsi que monsieur Matthew Wadham-Gagnon du Bureau de la transition climatique et énergétique.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme JULIE POULIN (MEIE)

360 **LE PRÉSIDENT :**

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

365 **Mme JULIE POULIN :**

Oui, bonjour. Julie Poulin, je suis directrice du développement de l'électricité renouvelable au secteur de l'énergie du MEIE.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes seule?

Mme JULIE POULIN :

375 Oui, je suis seule.

LE PRÉSIDENT :

380 Très bien. Merci.

M. JEAN-MICHEL BERGERON (MCC)

385 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ministère de la Culture et des Communications.

390

M. JEAN-MICHEL BERGERON :

Oui, bonsoir. Donc, Jean-Michel Bergeron, je travaille à la Direction régionale de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

395

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je ne vois pas un autre micro allumé, donc, je considère que vous êtes seule aussi.

400

M. JEAN-FRANÇOIS DUCHESNE (MSSS)

LE PRÉSIDENT :

405

Ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. JEAN-FRANÇOIS DUCHESNE :

410

Oui, bonjour. Jean-François Duchesne, je suis à distance, je suis conseiller en santé environnementale à la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Je vais être le porte-parole ce soir du ministère de la Santé et des Services sociaux. Je suis en remplacement de madame Gwendaline Kervran qui est l'analyste au dossier, mais qui avait des soucis de santé aujourd'hui, donc ne pouvait pas être présente.

415

Je suis accompagné de deux membres de l'Institut national de santé publique, de madame Olivia Roy-Malo, qui est conseillère scientifique en évaluation environnementale et examen des impacts sociaux à l'Institut national de santé publique. Elle est experte pour les enjeux liés aux effets sociaux, communautaires et à l'acceptabilité sociale.

420

Il y a aussi monsieur Mathieu Gauthier qui est en visioconférence, qui est conseiller scientifique spécialisé à l'Institut national de santé publique, il est expert pour les questions concernant le bruit, les champs électromagnétiques et les ombres mouvantes. Quant à moi, je vais tenter de répondre aux questions en lien avec l'eau potable. Voilà. Merci.

425

LE PRÉSIDENT :

Merci.

430

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT (MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ)

LE PRÉSIDENT :

MRC de la Côte-de-Beaupré.

435

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

440

Oui, bonsoir. Jean-François Guillot, directeur général, greffier-trésorier de la MRC. Je suis accompagné avec monsieur Claude Langlois, responsable de l'aménagement et du développement durable pour la MRC.

LE PRÉSIDENT :

445

Merci. Merci beaucoup.

450

Nous avons également sollicité l'expertise par écrit du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable, Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

455

Je vais inviter maintenant les requérantes et requérants à résumer les motifs de la demande au ministre, et il faudra s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, et vous avez deux minutes pour le faire.

PRÉSENTATION DES MOTIFS DES DEMANDES D'EXAMEN PUBLIC

460

M. ALAIN FISET

LE PRÉSIDENT :

465 Alors, dans l'ordre des présentations des mémoires, j'appellerais Alain Fiset. Bienvenue monsieur Alain Fiset.

M. ALAIN FISET :

470 Merci. Donc, motif du requérant, on ne connaît pas les aspects finaux du projet pour lequel nos élus ont confirmé leur support. On va devoir vivre avec les décisions économiques prises localement. Quand les enjeux sont nationaux, puisque notre région est connue pour ses paysages partout dans le monde, tous se vantent de faire de développement durable en développement énergétique et en aménagement du territoire quand, en fait, c'est plutôt du développement économique, sans égards
475 nécessairement aux réels impacts sociaux et plusieurs impacts environnementaux.

 Des décideurs audacieux ont même débuté le projet pour lequel on discute actuellement, pouvant déjà peut-être avoir des impacts sur la rivière Jean-Larose, parce qu'elle est sortie de son lit au moins deux fois l'été passé. L'argent mène le monde, car de nombreux citoyens et organismes ne
480 s'exprimeront pas ici aujourd'hui malheureusement, parce qu'ils ont peur de se voir les montants alloués par Boralex. En fait, se voir enlever les montants alloués par Boralex. Donc, on se pose la question sur la démocratie et la transparence. Sans encadrement strict, on sait que ceux qui ne peuvent s'exprimer sont les grands perdants.

485 Il est heureux qu'on agisse en toute transparence aujourd'hui, puisque je déplore, toutes les démarches faites à huis clos par nos décideurs, comme par exemple, ce soir, il y avait une séance extraordinaire à Saint-Ferréol-les-Neiges au sujet notamment des éoliens pour lequel je n'ai pas pu connaître les objectifs puis pour lequel je n'ai pas pu être présent, parce que j'étais ici. Dans les six derniers mois, on a interpellé différents décideurs sans changement, municipalités, MRC, Boralex, la
490 CAQ, le séminaire.

 Donc le rôle de la commission va être d'une importance capitale pour faire ce que nos décideurs n'ont pas fait, peut-être régler par l'argent, la pensée qu'ils sont aux dessus de tout et qu'ils peuvent décider de l'avenir de notre patrimoine naturel sans égard aux impacts importants sur la communauté
495 et sur sa destination des choix comme destination de choix du monde entier pour son paysage et nos activités de plus en plus uniques en changement climatique.

500 Ma confiance envers les élus et les décideurs est ébranlée, c'est pourquoi nous avons besoin de vous les professionnels du BAPE pour évaluer et recommander des critères, délimitations, des actions pour encadrer ce gigantesque projet et aussi agir par principe de progression, car c'est du jamais vu, et ce sera le deuxième plus grand au monde hors Chine, donc il faut protéger notre patrimoine riche en paysages et villégiature, il n'est jamais trop tard pour bien faire et d'être juste au bénéfice de tous. Merci.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Fiset.

510

M. ANDRÉ HUOT

LE PRÉSIDENT :

515 Je voudrais à présent inviter monsieur André Huot. Bienvenue, monsieur.

M. ANDRÉ HUOT :

520 Si tout le monde vivait comme les Québécois, ça prendrait environ cinq planètes. Pour demeurer viable et équitable, la population ou la consommation doit diminuer de 80 % rendant ainsi inutile le parc éolien. Où est la limite?

525 Quelle est la population optimale du Québec au-delà de laquelle les conditions de vie vont se détériorer, car des ressources critiques vont manquer. Quel est le coût environnemental réel du projet?

Quelles ressources matérielles et énergétiques seront nécessaires à toutes les étapes de l'extraction des matières premières à la disposition finale en incluant la part des infrastructures complémentaires et les dommages collatéraux?

530 Quelle quantité d'eau tombant sur des routes durcies alimentera directement les cours d'eau et quelle part d'inondation supplémentaire sera attribuable aux nouvelles routes pour chaque cours d'eau?

Qu'est-ce qui peut être le plus écologique entre les panneaux solaires et les éoliennes en incluant tous les impacts directs et indirects à long terme, soit 100 ans et plus?

535

Combien produirait minimalement le parc éolien pendant sa vie utile et combien d'énergie maximale directe et indirecte nécessiterait le projet, incluant toute réparation ou démantèlement?

Est-ce que l'état final serait identique à l'état initial? Sinon, quel impact demeurerait dans le temps? Est-ce qu'une fin d'exploitation est envisagée? Merci.

540

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. J'invite à présent Anne Savary. Merci. Bienvenue.

545

Mme ANNE SAVARY

LE PRÉSIDENT :

Merci. Bienvenue. Merci.

550

Mme ANNE SAVARY :

555

Bien, je vous remercie d'être ici ce soir. Je pense que c'est attendu par beaucoup de gens dans la population locale. Moi, je veux parler de l'acceptabilité sociale dans mon mémoire, parce que je considère que, le projet de la façon qu'il est présenté, il n'a pas la note de passage pour l'acceptabilité sociale, il manque une zone tampon.

560

Il faut reculer les éoliennes, on espère qu'il y aura 17 éoliennes qui vont être enlevées pour permettre une zone tampon de protection envers la municipalité qui est la plus proche de ce développement-là pour un peu, là, la distancier de ce grand projet industriel.

565

J'ai cherché un peu dans la littérature la définition de l'acceptabilité sociale, puis selon Caron et Malenfant et Conraud au Québec, qui sont cités quand même assez souvent, c'est : « *Le résultat d'un processus – l'acceptabilité sociale – par laquelle les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet s'intègre harmonieusement à un moment donné dans son milieu naturel et humain.* »

Fait qu'il y a comme trois parties dans cette définition-là, puis, moi, pour chaque partie, j'énonce ce sur quoi je m'oppose, parce que ça ne correspond pas à ça en question, à cette partie-là.

570

En premier : « *Construire ensemble les conditions minimales à mettre en place pour le projet.* » Ce que je me suis rendu compte en lisant toute la documentation, c'est qu'il y a beaucoup de groupes qui ont été consultés par rapport au projet, à la construction du projet : MRC, clubs de motoneige, Premières nations, et patati-patata. Mais les citoyens comme tels, ils n'ont pas eu l'occasion de participer à la construction du projet comme tel.

575

Le 22 novembre, on était invités à une présentation publique en groupe, puis on nous a parachuté un projet, puis on nous a dit « On ne peut pas rien modifier, sinon la rentabilité n'est pas là. » Fait que c'était comme, ça semblait sans appel.

580

La compagnie, elle a présenté à la population son projet qu'elle a qualifié souvent, indirectement, comme finale. Pourtant, d'après nous, il y a sûrement de la place à négocier, parce qu'ils ont signé un contrat de gré à gré avec Hydro-Québec pour ce projet-là, il n'y a pas eu d'appels d'offres. Et Boralex a l'exclusivité pour développer les éoliennes sur la Seigneurie de Beaupré, fait qu'on pense qu'il peut y avoir des négociations, il y a de la marge, là.

585

Ensuite, la Municipalité n'a pas daigné rencontrer ses citoyens pour discuter de ce projet-là, la Municipalité de Saint-Ferréol, qui est la plus proche de tout ce projet-là.

590

Bon. Deuxième point : « *Le projet doit s'intégrer harmonieusement à un moment donné.* » Le projet, il ne s'intègre pas harmonieusement avec le schéma d'aménagement de la MRC, parce qu'il n'a pas demandé au promoteur de reculer ses éoliennes pour minimiser l'impact sur le paysage, puis les activités, toutes les activités récréotouristiques qui ont lieu dans ce milieu-là et la vie des résidents de Saint-Ferréol.

595

Pourquoi est-ce que la MRC n'a pas prévu au départ d'inclure une zone tampon autour du mont Sainte-Anne comme elle l'a fait pour le parc de la Jacques-Cartier et la Forêt Montmorency afin d'harmoniser cette pratique-là envers les grands territoires à protéger?

600

Bon. Ensuite, le troisième point, c'est : « *Un projet dans un milieu naturel et humain.* » Moi, je considère que les promoteurs ont mal jugé les valeurs de la population pour établir un parc industriel aussi gros, si proche d'un secteur sont les valeurs sont fortement axées sur les activités

605

récréotouristiques, si proche d'une municipalité qui vante avec vigueur tout le temps la proximité de la nature comme sa qualité principale, puis la conservation de la zone tampon, il y a une pétition signée par 1500 personnes quand même en faveur de la protection avec une zone tampon.

610

Mais moi, ce que je dis, aussi, c'est que Boralex a carrément négligé le facteur humain là-dedans. Il a fait beaucoup d'études à grands frais pour mesurer l'impact sur la grive de Bicknell, les habitations d'originaux, de ci de ça, les bassins versants.

615

Puis c'est correct, là, sauf qu'elle n'a pas évalué, elle a négligé d'évaluer l'impact sur les humains autour de ça, et puis toutes les activités qui ont lieu dans ce secteur-là, puis toutes les valeurs profondes associées à ça. Moi, je parle de richesse de paysages. La richesse des paysages, ça devient de plus en plus rare ces beaux paysages-là, c'est riche. La paisibilité, vivre paisible dans un milieu où on n'a pas une usine à côté. Puis la communion avec les espaces naturels, c'est important ça comme valeur des gens qui résident ici.

620

Fait que, Boralex, ils disent que c'est des enjeux. Bon. Oui, c'est correct, important, mais au final, ils les minimisent, en autant que la Municipalité puis la MRC sont d'accord, ils se fichent des autres personnes. Moi, c'est ce que j'ai compris. C'est pourquoi j'estime que, le projet, il n'a pas l'acceptabilité sociale en ce moment, de la façon qu'il est présenté.

625

Mme NYNON LESSARD

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame d'avoir résumé les motifs de votre requête.

630

Je vais inviter maintenant monsieur Hans Moreau et madame Ninon Lessard. Bonsoir. Bienvenue.

635

Mme NYNON LESSARD :

Bonsoir. Je me présente, mon nom est Ninon Lessard et je suis accompagné de mon mari, Hans Moreau. Nous sommes citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges. Nous avons fait une requête que 30 personnes de Saint-Ferréol ont signée pour que des audiences publiques soient tenues sur ce projet, car

nous sommes très préoccupés des impacts négatifs que celui-ci pourrait entraîner sur notre qualité de vie et celle de nos concitoyens.

640

Nous subissons déjà des nuisances depuis plusieurs années qui se présentent sous forme de sons de basse fréquence qui proviennent vraisemblablement des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

645

Si ce nouveau projet va de l'avant, des éoliennes beaucoup plus grandes et puissantes seront installées encore plus proche de nos maisons, ce qui augmentera assurément l'intensité de ces sons de manière considérable.

650

Les nuisances sonores qui en découleront pourraient devenir insupportables en raison des caractéristiques particulières de ces sons. J'aimerais vous signifier au passage que nous ne sommes pas anti-éoliens, nous sommes plutôt anti-nuisance, pro-information et pro-acceptabilité sociale. Il s'agit pour nous de bien étudier les impacts, de bien informer la population et d'installer ce genre de projet aux bons endroits.

655

Ayant pris connaissance des procédures de ce BAPE, nous avons cependant une grande appréhension compte tenu du temps extrêmement court alloué aux questions, et, leurs nombres limités par personne, nous craignons que cela empêche d'aller suffisamment en profondeur.

660

Et si, une fois que les questions sont posées, il faut attendre un certain temps pour avoir des réponses et que, par la suite, nous n'avons pas la possibilité de revenir poser d'autres questions pour avoir des éclaircissements sur ses réponses, nous pensons que, sans cette rétroaction, il sera vraisemblablement impossible de faire toute la lumière sur ces enjeux importants; ce qui assurément empêcherait la Commission d'atteindre ses objectifs pour pouvoir éclairer à son tour les décideurs.

665

Cela pourrait entraîner une perte de confiance du public dans cette institution. Alors, nous espérons que cela ne sera pas le cas, que nous pourrons être pleinement entendus et que toutes les zones d'ombre seront dissipées. Merci.

LE PRÉSIDENT :

670

Merci.

Mme NYNON LESSARD :

675 D'ailleurs, il y a seulement 12 personnes qui vont pouvoir poser des questions ce soir?

LE PRÉSIDENT :

680 Bien, dépendamment du temps, parce qu'on a encore des séances qui vont venir demain et après-demain.

Mme NYNON LESSARD :

685 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

690 Donc, dépendamment du temps qu'on aura, on va le voir si on n'a pas atteint le seuil de fatigabilité, on va travailler.

Mme NYNON LESSARD :

695 C'est parce que dans la séance préparatoire, on n'avait pas entendu le nombre 12.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, inquiétez-vous pas, on est là...

Mme NYNON LESSARD :

700 C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

705 ... pour clarifier pas mal de choses et on le fera ensemble.

Mme NYNON LESSARD :

710 Merci.

LE PRÉSIDENT :

715 Merci pour votre présentation.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE

LE PRÉSIDENT :

720 J'appelle à présent Marc-André Labelle.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

725 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

730 Bonjour, bienvenue.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

735 Merci. Un projet de cette envergure soulève des interrogations fondamentales. Certains principes de loi du développement durable ne semblent pas respectés et cela mérite d'être investigué davantage avant le lancement du projet.

740 Premièrement, le principe de protection du patrimoine culturel vise à protéger les lieux et les paysages et reflète l'identité d'une société et communauté. Les gens viennent ici pour la nature, c'est un endroit de villégiature, c'est le cœur de l'industrie touristique de la région.

740 L'environnement qui procure une qualité de vie exceptionnelle à la communauté et aux amateurs de plein air serait bouleversé. Ce projet aurait un impact majeur et permanent sur le patrimoine culturel. Il y a déjà des lignes de haute tension dans le paysage, il faut arrêter de le saccager.

745

Deuxièmement, pour ce qui est du principe de précaution et de santé, qualité de vie, il semble y avoir une absence de certitude scientifique sur l'impact réel du bruit causé par ces nouvelles éoliennes, immenses et puissantes. Au terme du projet, les 200 éoliennes et plus seront dans la même région et pourront causer un effet cumulatif sur le climat sonore. Il y aurait alors un risque de dommages graves ou irréversibles sur la santé et la qualité de vie des humains et de la faune. Oui, pour une énergie verte, mais à quel coût environnemental et social?

750

L'étude d'impact sur l'environnement effectuée par l'initiateur mentionne que l'énergie produite par ce projet serait utilisée essentiellement pour la vente à l'extérieur du Québec. Le projet semble se faire de façon précipitée.

755

Un moratoire serait une bonne voie à emprunter pour effectuer une évaluation indépendante et une réflexion profonde, car une fois que le projet est entamé les impacts négatifs seront permanents sur l'environnement, la faune et la flore, le paysage, la santé, l'industrie récréotouristique, notre communauté d'aujourd'hui et celle des futures générations. Merci.

760

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous d'avoir présenté les motifs de votre requête.

765

M. FRANCIS FLYNN

770

LE PRÉSIDENT :

J'invite à présent Francis Flynn. Bonjour, bienvenue. Vous avez la parole.

775

M. FRANCIS FLYNN :

Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Dans un premier temps, je voudrais vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de vous préciser les raisons qui ont amené le dépôt auprès du ministre de l'Environnement d'une demande relative à la tenue d'une audience publique sur le projet éolien.

780

Cette demande a été déposée par les personnes suivantes, madame Lise Goulet, résidente de Saint-Ferréol, monsieur Marcel Lachance, résident de Saint-Ferréol, monsieur Jacques Brouillet, résident de Saint-Ferréol, et moi-même, résident de Beaupré.

785

Les cosignataires de la demande m'ont mandaté pour faire part des principales raisons de notre demande. L'analyse des documents déposés au ministère de l'Environnement par le promoteur dans le cadre de l'évaluation environnementale, les rencontres et les nombreux échanges avec les représentants du promoteur sur ce projet, l'absence de modifications significatives au projet pour rendre compte des préoccupations que nous avons formulées et notre passion pour ce territoire exceptionnel nous a amenés à déposer une demande d'audience publique, dans le but que le projet puisse être modifié volontairement par le promoteur, ce qu'on aurait souhaité au départ, ou imposé en dernier lieu par le gouvernement.

790

Le principal point en litige est la localisation d'une grande partie de ce vaste projet éolien proche de la limite des municipalités. Les impacts négatifs sur la vie des résidents de Saint-Ferréol, sur le développement à court, moyen et long terme des activités récréotouristiques dont le cœur et l'âme est le mont Sainte-Anne et, enfin, sur la vitalité économique et sociale des municipalités de l'est de la MRC de la Côte-de-Beaupré. Merci de votre attention.

795

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous pour la présentation des motifs.

800

M. PIERRE HARVEY

LE PRÉSIDENT :

805

J'appelle maintenant Pierre Harvey. Bienvenue, vous avez la parole.

M. PIERRE HARVEY :

810

Merci. Bonsoir à tous, merci de m'inviter à donner mon opinion. Moi, je suis un natif de Rimouski qui a décidé de partir de sa ville à 18 ans pour venir à l'Université Laval et, ensuite de ça, habiter en permanence à Saint-Ferréol-les-Neiges. Aujourd'hui, j'ai 66 ans, j'ai eu la chance de voyager comme athlète et comme commentateur de jeux olympiques à travers le monde depuis les 15, 20 dernières années.

815 Donc, en 87, à 37 ans, j'ai choisi de me construire une maison à Saint-Ferréol pour y élever ma
famille. Je ne suis pas, comme on dit, un natif natal, mais j'ai vu évoluer Saint-Ferréol-les-Neiges, j'ai
même été employé par la Sépaq et chargé de projet pour la construction de la télécabine actuelle au
mont Sainte-Anne dans les années 90.

820 Avec ma conjointe, nous avons six enfants dont cinq d'entre eux sont établis à
Saint-Ferréol-les-Neiges pour y rester. C'est rare, cinq sur six qui habitent dans un petit village où ils sont
nés et ils ne sont pas déménagés à Québec ou ailleurs.

825 La population du village a augmenté de 69 % entre 2006 et 2020. Si on avait la statistique pour
2024, ce serait encore plus élevé, comparativement à une augmentation de 15.9% pour la province de
Québec.

830 Pourquoi? C'est à cause des paysages, de la qualité de l'environnement, de la qualité de vie, de
la qualité de nos hivers et surtout grâce au magnifique parc du mont Sainte-Anne qu'on sillonne presque
à tous les jours et en toute saison. 365 jours par année, on va jouer dehors ici à Saint-Ferréol.

835 La qualité de vie que nous avons ici est parmi la meilleure au monde. C'est pour cela que chaque
année, 850 000 personnes viennent de partout au Canada, de l'Ontario et des États-Unis pour venir
profiter de notre superbe site. C'est notre richesse première. La principale richesse de Saint-Ferréol, c'est
les paysages incomparables au Québec.

Je suis pour l'énergie éolienne, mais pas si on démolit nos joyaux. Nous pouvons développer la
filière éolienne et préserver le caractère unique du parc Mont Sainte-Anne en respectant une zone
tampon de plus de 500 mètres.

840 Merci de nous écouter.

LE PRÉSIDENT :

845 Merci. Merci beaucoup. Alors, merci à toutes et à tous pour la présentation des requêtes.

PRÉSENTATION DU PROJET PAR L'INITIATEUR

LE PRÉSIDENT :

850

À présent, je vais laisser la parole à l'initiateur du projet, madame Pascale Fortin-Richard, qui présentera le projet durant environ 20 minutes.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

855

Merci, Monsieur le Président.

Donc, en fait, je vais d'abord laisser la parole à mon collègue Jean-Frederick pour commencer la présentation du projet et je poursuivrai par la suite pour la section sur l'étude d'impact.

860

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

Merci, Monsieur le Président. Merci, Pascale.

865

Comme indiqué précédemment, l'initiateur est composé de trois entreprises québécoises dans le domaine du secteur énergétique, Boralex, Énergir Développement et Hydro-Québec. Le projet éolien Des Neiges – Secteur sud, que nous vous présentons ce soir, s'inscrit dans un contexte de transition énergétique mondial pour lequel la réduction des gaz à effet de serre et la décarbonation de l'économie sont primordiales.

870

Le Québec s'est d'ailleurs doté d'un plan pour une économie verte basée sur quatre grands principes : l'électrification des transports, des bâtiments; de l'industrie; l'efficacité énergétique; la favorisation de l'émergence de filières vertes prometteuses; et le développement de stratégies d'adaptation.

875

Le premier volet, l'électrification, requerra une augmentation de la capacité de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. Les rapports d'approvisionnement d'Hydro-Québec indiquent maintenant ne plus avoir de surplus dès 2027, selon les tendances actuelles.

880

Selon le plan stratégique d'Hydro-Québec, il faudrait 150 à 200 térawattheures d'énergie supplémentaire par année d'ici 2050. Le plan d'action prévoit d'ailleurs l'ajout de 10 000 mégawatts d'éolien d'ici 2035 pour y arriver.

885

Le projet éolien Des Neiges - Secteur sud répondrait à ce besoin puisqu'il permettrait de produire 400 mégawatts d'électricité renouvelable dès 2026 à un prix par mégawattheure concurrentiel. Le prix de vente de l'électricité prévu au contrat est en effet inférieur à celui du complexe de la Romaine, présentement en production ou encore des prix moyens soumissionnés lors des derniers appels d'offres. Cela est possible notamment en raison de la localisation et de la taille du projet. C'est le type de projet qui permettrait de conserver les tarifs d'électricité bas pour tous les Québécoises et Québécois.

890

Le projet éolien Des Neiges - Secteur sud serait implanté sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, La Seigneurie de Beaupré est un grand territoire qui s'étend de Stoneham au sud jusqu'à Saint-Urbain au nord, territoire privé d'un seul tenant, le Séminaire de Québec et dont la vocation principale est l'exploitation forestière. On y retrouve aussi des activités de chasse, de pêche et de motoneige. Ce sont toutes des activités qui s'harmonisent avec le développement éolien.

895

Le projet Des Neiges - Secteur sud se situerait entièrement sur ce territoire, en territoire non organisé, au nord de Saint-Ferréol-les-Neiges et du pourtour du mont Sainte-Anne, que nous avons mis en noir un petit peu plus foncé sur la carte.

900

Lorsqu'on parle de développement éolien, afin d'identifier les zones propices, il est important de valider la qualité du gisement. Sur la carte présentée à l'écran, plus la couleur est chaude, meilleure est la ressource de vent, comme on peut le voir, la ressource de vent est excellente dans la région, mais n'est pas uniforme. Plusieurs secteurs ne sont pas suffisamment venteux pour compenser les coûts de construction élevés liés à la topographie du terrain.

905

Par la suite, nous ajoutons les paramètres de configuration, tels que les zones municipalisées – on voit Saint-Ferréol-Les-Neiges –, la forêt Montmorency, ou l'aire de restauration du caribou forestier. On peut voir sur la carte que la Seigneurie de Beaupré représente ainsi la bande de territoire la plus propice au développement éolien. Les secteurs les plus venteux sont d'ailleurs déjà occupés par les parcs éoliens existants que nous avons ajoutés sur la carte.

910

Il y aurait ensuite trois autres secteurs où il y aurait suffisamment de vent pour permettre un parc éolien. Ce sont les trois secteurs identifiés pour le projet Des Neiges, à savoir : le secteur sud en bleu; le secteur Charlevoix en rose; et le secteur ouest en vert, avec chacun leurs particularités et leurs contraintes.

915

920 Donc, la Seigneurie de Beupré est un territoire exceptionnel pour un développement éolien, et ce, pour cinq grandes raisons. Un seul propriétaire privé et le territoire font l'objet d'exploitations forestières. Comme indiqué précédemment, ce sont deux activités qui s'harmonisent. Aucune résidence permanente sur le territoire. Comme on a pu le voir dans les cartes précédentes, un excellent gisement éolien, des lignes haute tension qu'on voit en orange sur la carte à proximité avec une capacité de raccordement, ce qui simplifie le raccordement au réseau d'Hydro-Québec, et on se situe près de la ville de Québec où la demande en électricité est importante.

925 Celui qu'on vous présente ce soir est le projet éolien Des Neiges - Secteur sud, qu'on peut voir en bleu foncé sur la carte.

930 Donc le projet présenté aujourd'hui est le fruit d'un processus de conception itératif. Donc, j'indique d'abord sur la carte la zone d'étude qui est la zone qui a été prise en compte pour toute l'étude d'impact sur l'environnement.

935 On vous montre aussi, bon, les limites de la Seigneurie de Beupré ainsi que la limite du TNO. Donc on part, comme on l'avait dit tout à l'heure, d'un secteur où il y a un bon gisement de vent.

940 Ensuite, on regarde l'ensemble des contraintes du territoire, qu'elles soient réglementaires, environnementales ou techniques. Donc là, sur la carte, on exclut des sections du territoire en fonction, par exemple ici, des milieux humides et hydriques, des milieux protégés pour la faune et la flore, de l'utilisation du territoire; donc, notamment en respectant une distance séparatrice avec les chalets ou une distance sécuritaire par rapport aux sentiers de motoneige. Et on ajoute finalement les contraintes techniques telles que les secteurs dont les pentes sont trop fortes pour la constructibilité d'éoliennes.

945 Dans le cas du secteur Sud, ça nous laisse environ 5 à 6% du territoire en blanc où le positionnement des éoliennes est possible, on vient alors positionner les éoliennes dans les espaces récents. La configuration présentée ce soir représente ainsi le meilleur équilibre à ce jour entre ces différentes contraintes, elles représentent les 71 positions potentielles du secteur sud. Dans les dernières semaines, le choix d'un modèle d'éolienne d'une capacité nominale de 7 mégawatts a été fait. Et nous savons, donc, que dans la configuration finale seules 57 positions seraient requises.

950 Un processus d'analyse, comportant plusieurs critères incluant les paramètres environnementaux, humains, techniques, la productivité et les coûts de construction, sera suivi afin de

procéder à la sélection. L'objectif sera encore de trouver le meilleur équilibre possible entre ces multiples paramètres.

955 Finalement, je voulais aussi mentionner le fait qu'il y a un nouveau chemin d'accès, donc, la portion en vert, en haut à droite de la carte, je ne sais pas si on le voit bien; qui a été construit cet été, afin de s'assurer de ne pas causer de dérangement aux résidents des municipalités avoisinantes. C'était un engagement qui avait été pris lors des phases précédentes pour le démantèlement des parcs ou tout parc futur.

960 L'accès au chantier pendant la construction, autant pour les travailleurs que pour les composantes lourdes, se fera directement à partir de ce nouveau chemin d'accès, qui est directement une intersection entre la route 138 et le territoire de la Seigneurie de Beaupré, et donc assez loin des résidences permanentes.

965 Je laisse maintenant la parole à Pascale pour la suite de la présentation sur l'étude d'impact.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

970 Donc, ça nous amène à l'échéancier anticipé. Donc, un petit retour en arrière, c'est au printemps de 2021 que l'on a annoncé la reprise du développement éolien. Donc, à ce moment-là, on est venu présenter aux différentes parties prenantes et à la population une zone de projet uniquement.

975 Par la suite, on a fait le dépôt de l'avis de projet au ministère de l'Environnement pour enclencher le processus d'évaluation environnementale et ça a été suivi par le dépôt de l'étude d'impact en 2022. À ce moment-là, on est revenu également dans la population présenter les principaux résultats de l'étude d'impact.

980 Finalement, avant le début du processus du BAPE, il y a eu une troisième ronde de consultation qui a eu lieu à la fin 2023 où on est venu présenter une mise à jour du projet. Maintenant, on se trouve au début 2024, pendant le processus du BAPE. Si tout se poursuit comme anticipé, on pourrait recevoir les premières autorisations, soit vers la fin de l'été ou au début de l'automne 2024; ce qui permettrait de commencer la construction avant la fin de l'année. Le tout ayant pour objectif une mise en service à la fin de 2026.

985 Donc maintenant, pour ce qui est de l'étude d'impact comme telle, elle a été réalisée par des experts indépendants de PESCA Environnement et l'étude, dans le fond, étudie les interrelations entre

les activités du projet et les composantes du milieu, qu'elles soient humaines, environnementales ou physiques. En fait, c'est biologique, physique et humaine, pardonnez-moi. Et puis, dans le fond, on évalue les impacts résiduels après l'application de mesures d'atténuation.

990

Donc, si on commence par le milieu physique qui correspond à l'air, l'eau et le sol. L'étude d'impact montre que l'impact anticipé est peu important sur la composante physique. C'est notamment en raison de la mise en place de mesures d'atténuation courantes comme l'utilisation d'abat-poussière, l'application de distances séparatrices et l'utilisation de bonnes pratiques, de manière générale

995

Pour ce qui est du milieu biologique, donc, la faune et la flore, c'est similaire en termes de résultats pour l'étude d'impact. Donc, l'étude d'impact révèle un impact anticipé peu important, en raison, encore une fois, des efforts de minimisation des superficies à aménager, et également du processus d'optimisation environnementale, qui a eu lieu et qui va se poursuivre, et qui permet de limiter les interventions dans les milieux sensibles.

1000

La séquence de construction va également être prévue afin de limiter les travaux pendant les périodes critiques de reproduction de la faune à statut particulier.

1005

Maintenant, pour ce qui est du milieu humain, comme le mentionnait Jean-Frederick plus tôt, il y a un nouveau chemin d'accès qui a été construit et qui sera utilisé pour l'ensemble des activités de construction afin d'éviter d'avoir à circuler dans les zones habitées. L'accès au territoire va être conservé pendant toutes les phases du projet pour les membres de club de chasse et pêche, pour les membres de clubs de motoneige, également, qui ont déjà accès au territoire.

1010

Afin de s'assurer que la cohabitation se fait de façon harmonieuse, il va y avoir plusieurs mécanismes de communication qui vont être mis en place afin de pouvoir informer toutes les personnes potentiellement impactées pendant la construction.

1015

Au niveau des infrastructures publiques, il n'y a pas d'impact anticipé pour les systèmes de télécommunication, comme ça peut être le cas dans des zones plus densément peuplées. Au niveau des infrastructures routières, il y a un plan de transport qui est présentement en développement en collaboration avec le ministère du Transport et de la mobilité durable, dans le but de minimiser l'impact potentiel sur les infrastructures existantes.

1020

Maintenant, au niveau du climat sonore, pendant la construction, on va s'assurer de respecter les lignes directrices sur les chantiers de construction, puis pour ce qui est de l'impact en opération, il y a une simulation sonore qui a été faite et elle a été mise à jour dans les dernières semaines pour refléter la dernière mouture du projet.

1025

Donc, la simulation sonore a été réalisée par PESCA Environnement dans le cadre de l'étude d'impact et puis les paramètres qui ont été utilisés ont été choisis de façon à maximiser l'impact dans le but d'éviter de le sous-estimer. Donc, ce que vous voyez à l'écran, c'est vraiment le résultat de cet impact maximal anticipé.

1030

Au niveau des chalets qui se trouvent sur le territoire et dans la zone de projet, le niveau de bruit dans presque l'ensemble des chalets se situe autour de 40 dBA ou moins. Et puis, pour ce qui est du secteur qui est situé à l'extérieur de la Seigneurie de Beaupré et également à quelques endroits à l'extérieur du TNO, on se retrouve là presque partout en dessous de 30dBA. Il y a uniquement en fait deux pistes de ski de fond, qu'on voit identifiées en rouge et en bleu sur la carte, et le lien entre les deux qui serait en partie dans les zones entre 30 et 40 dBA.

1035

Maintenant, comme la notion des infrasons et des sons de basse fréquence a été mentionnée, lors de précédentes consultations, je voulais simplement dire un petit mot là-dessus. Donc, j'ai juste repris le verbatim, les principales conclusions du dernier rapport de 2013 de l'Institut national de la santé publique du Québec. Puis, bref, sous les seuils de perception, ce que l'étude montre, c'est que, en fait, à partir de quelques centaines de mètres des éoliennes, de manière générale, on se trouve sous les seuils de perception pour les infrasons, et, également, que, lorsqu'on se trouve sous les seuils de perception, il n'y a pas d'enjeu qui a été répertorié par les études existantes jusqu'à maintenant. Donc, je suis certaine qu'on va avoir, là, l'avis des experts plus tard là-dessus, peut-être de façon plus détaillée. Et donc, voilà. C'est ce qu'on avait à vous dire pour le son.

1040

1045

Maintenant, au niveau du patrimoine archéologique, l'étude d'impact a permis d'identifier des zones de potentiel archéologique qui seront évitées ou qui feront l'objet d'inventaires si ce n'est pas possible de les éviter.

1050

Pour ce qui est de l'aspect paysage. Donc le projet, comme on le mentionnait tantôt, serait réalisé sur un territoire privé situé à environ 2.5 kilomètres de la résidence permanente la plus proche, et puis c'est sûr que le projet serait visible de plusieurs endroits, par contre, la majorité des habitations situées dans les municipalités avoisinantes n'auraient pas de visibilité sur le projet.

1055

1060 L'étude d'impact montre un impact nul à faible sur l'ensemble des unités de paysage qui ont été analysées, sauf deux, celle qui comprend le rang Saint-Léon et celle qui comprend le mont Sainte-Anne où l'importance de l'impact a été jugée moyenne. Et puis, c'est pour cette raison d'ailleurs qu'il y a des gens qui ont soulevé des préoccupations par rapport à la visibilité du mont Sainte-Anne. Et donc, on a développé des outils supplémentaires que je vais vous montrer dans quelques instants, également pour pouvoir répondre à ces préoccupations-là.

1065 Ensuite, pour l'impact sur l'économie locale, c'est un des grands impacts positifs du projet, et, donc, j'y passe tout de suite avant de revenir au paysage. Donc, le projet nécessiterait un investissement total d'environ un milliard de dollars et aurait des retombées économiques importantes.

1070 Donc, en termes d'emplois, en construction, on parle d'environ 500 emplois pour les trois années de construction; en opération, environ 15 emplois permanents dans la région. Il y a également des retombées directes et indirectes qui résulteraient de l'achat de matériaux, d'hébergement, de restauration, d'entretien des infrastructures et des équipements qui ne sont pas encore chiffrés.

1075 Également, on l'a mentionné à plusieurs reprises dans les derniers mois, il y a des discussions qui sont en cours avec les communautés d'accueil, donc autant les MRC que les communautés autochtones, pour arriver à une entente de nature commerciale pour s'assurer qu'il y aurait des retombées économiques directes dans la région provenant du projet.

1080 Et ce que je peux vous dire aujourd'hui, l'entente n'est pas finalisée, donc elle demeure confidentielle à ce stade-ci. Par contre, ce que je suis en mesure de vous dire, c'est que l'offre qui est discutée, qui est sur la table présentement, correspond à environ 80 milliards – pas milliards, j'exagère un petit peu – « 80 millions », pardon, de retombées sur la durée de vie du projet, donc les 30 années suite à la mise en service.

1085 Donc, je reviens au paysage. Je voulais simplement vous partager quelques simulations visuelles qui ont été réalisées. Donc, celle-ci à partir du rang Saint-Léon était déjà dans l'étude d'impact original. On se trouve ici à environ 9 kilomètres de l'endroit où serait située l'éolienne la plus proche.

1090 Maintenant, je passe au sommet du mont Sainte-Anne. Cette simulation était aussi dans l'étude d'impact. On s'est permis de noircir les éoliennes simplement pour s'assurer qu'elles soient bien visibles, là, mais évidemment, elles seraient blanches dans la réalité.

1095 Ensuite, dans les dernières semaines, dès que la quantité de neige l'a permis, on a demandé à PESCA Environnement s'il pouvait aller sur les pistes de ski de fond, dans le fond, du pourtour du mont Sainte-Anne et d'aller prendre des photos sur la montée Saint-Hilaire aux endroits où il semblait y avoir des dégagements de visibilité et de prendre des photos pour qu'on puisse simuler quel pourrait être l'impact à partir de cette piste de ski de fond. Et c'est ce que je vais vous montrer à l'instant.

1100 Donc, ce qu'on voit présentement, c'est à partir de la montée Saint-Hilaire justement, sous les lignes électriques d'Hydro-Québec qui sont déjà là. Les éoliennes, on les a mises en jaune pour qu'on puisse les voir en fait, mais elles se trouveraient derrière la végétation. Donc, on n'était pas en mesure de faire une simulation en bonne et due forme à cet endroit-là.

1105 C'est une situation similaire à partir... c'est un autre point de vue situé un petit peu plus loin dans la montée Saint-Hilaire où il y a effectivement des éoliennes qui se trouvent dans le panorama, mais elles sont encore une fois camouflées par la végétation.

1110 On arrive maintenant à l'endroit où les éoliennes seraient les plus visibles à partir de la montée Saint-Hilaire. Donc, on se trouve à l'extrémité complètement, donc à la limite de la Seigneurie de Beaupré, et puis, même chose, on a noirci l'éolienne afin de bien pouvoir la montrer. Donc, il y en a deux qui seraient visibles à cet endroit-là. On se trouve où il y a le demi-tour, en fait. Je l'ai remis en blanc.

1115 Ce qui nous amène maintenant, il y a également une photo qui a été prise à partir de la piste 37 et même chose encore une fois, les éoliennes sont présentes dans le panorama, dans la simulation, par contre, elle serait camouflée par la végétation.

1120 Il y a des exemples qui existent ailleurs au Québec, où l'harmonisation se fait très bien entre l'énergie éolienne et les activités de plein air comme le ski de fond. C'est une photo qu'on vous présente qui a été prise au massif du Sud, on pourra vous en parler davantage si c'est intéressant pour la Commission.

1125 Et puis, également, je tiens à souligner que l'on a rajouté un segment à la maquette 3D virtuelle qu'on avait présentée en porte ouverte afin de montrer de quoi le paysage aurait l'air en tout point à partir de la montée Saint-Hilaire.

1125 Donc, c'est ce qui fait le tour pour l'étude d'impact comme tel. Ça m'amène au suivi, aux mesures de suivi et de surveillance environnementale. Donc, pendant la construction, il y aurait un surveillant qui

serait sur place à temps plein, autant pour l'environnement que pour la santé et sécurité. En opération, il y aurait un suivi du climat sonore pour les oiseaux et pour les chauves-souris également.

1130 Et puis, finalement, tout au long de toutes les phases de projet, donc de la construction, jusqu'à la fin de la durée de vie du projet, et il y aura un comité de liaison qui serait mis en place pour nous aider à effectuer le suivi du parc sur ces différents enjeux-là.

Donc, en conclusion, ça nous fait plaisir aujourd'hui de vous présenter notre projet d'énergie renouvelable, une énergie renouvelable abordable qui contribuerait à la transition énergétique et aux objectifs de décarbonation.

1135 Un projet dont l'étude d'impact démontre peu d'impact sur l'environnement et dont le processus d'optimisation se poursuivra, notamment afin qu'il s'harmonise avec les activités récréotouristiques autour. C'est tout pour nous.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Fortin-Richard, pour votre présentation.

1145 Le registre est maintenant ouvert. Nous allons prendre une petite pause de 15 minutes, et, au retour, nous allons commencer par discuter. Merci.

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1150

LE PRÉSIDENT :

1155 Alors, on est tous de retour. Merci.

On a tous constaté tout à l'heure, dans la présentation qui nous a été faite par l'initiateur, qu'il y a des éléments nouveaux qui sont apparus. Ce serait quand même intéressant qu'on demande à l'initiateur de nous reprendre un peu ces éléments-là pour établir une base, on va dire, beaucoup plus équilibrée pour que nous puissions tous en discuter.

1160

1165

Par exemple, on va demander à l'initiateur de nous remonter combien d'éoliennes il y avait proche de Saint-Ferréol, combien il y en avait – si on peut avoir un zoom sur ça – et combien ont sauté, on va dire « combien ont disparu » de ce nombre-là qu'on avait lors de la dernière présentation en 2023. Est-ce que c'est possible d'avoir... bien, entendu, une fois qu'on l'aura, cette présentation-là, pour établir la base équilibrée.

1170

Je vais me mettre à appeler maintenant les personnes qui se sont inscrites pour poser les questions. C'est bon? Merci.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Permettriez-vous qu'on montre une carte globale du projet pour en discuter?

1175

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Ce qui nous donnera quand même une information actualisée de ce que vous venez de dire.

1180

Bien, pour l'instant, ce que nous avons, c'est que, dans la zone qui est beaucoup plus proche de Saint-Ferréol-les-Neiges, il y a des éoliennes qui probablement ont sauté dans la configuration actuelle. Ça, il faudrait qu'on le voie. Et c'est ce qu'on lui demande d'abord de nous montrer.

1185

Ensuite, s'il y a des questions qui demandent qu'on aille au-delà de ça, on va le faire; mais pour l'instant, il faudrait qu'on ait une base sur ce qui a changé et comme ça on va commencer par appeler les citoyens, les citoyens qui ont demandé la parole. Merci.

PRÉSENTATION DU PROJET PAR L'INITIATEUR (SUITE)

1190

LE PRÉSIDENT :

Vous avez la parole.

1195

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1200 Oui. Donc, en fait, ce qu'on vous présente à l'écran, c'est la configuration qui a été présentée à la séance d'information publique. Donc il n'y a pas eu de changement, mis à part deux éoliennes qui ont été retirées, donc « retirées » au sens où ce sont des sites qui ont été déterminés comme étant non constructibles; donc on n'est pas en mesure d'aller construire des éoliennes dans ces deux endroits-là. Ces deux éoliennes-là, je pourrais vous les pointer. Merci.

1205 Donc, on parle de deux éoliennes qui ne sont pas du tout dans le secteur près du mont Sainte-Anne et de la municipalité de Saint-Ferréol. Les deux éoliennes dont on parle présentement, ce qui a changé en ce qu'on vous a présenté à la séance d'information et, aujourd'hui, c'est une question de constructibilité uniquement; donc, la validation de terrain qui a été faite par l'entrepreneur qui est responsable de la validation a montré qu'on ne serait pas capable, techniquement, d'aller mettre des
1210 éoliennes à ces endroits-là.

Donc, ces deux positions-là sont retirées complètement pour la suite de l'optimisation du projet. Je crois que c'est à ça que vous faisiez référence, Monsieur le Président, s'il y a autre chose, je pourrai compléter.

1215

LA COMMISSAIRE :

J'aimerais revenir sur cette question-là. En décembre 2023, dans l'optimisation du projet, on parlait de 67 possibilités d'éolienne. Tout à l'heure, on en a enlevé 10. Donc ce qu'on veut savoir, deux
1220 choses, c'est : quelle est la hauteur maintenant de vos éoliennes de 7 mégawatts?

Est-ce qu'elles sont plus hautes que ce qui était annoncé en décembre 2023? Et dans la partie sud, pour le plus proche de Saint-Ferréol, c'est bien clair, ce que vous nous dites, c'est qu'il n'y a pas de modification de positionnement et de nombre d'éoliennes positionnées; c'est ça?

1225 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Donc, votre première question, c'était la dimension des éoliennes. Donc, effectivement, on sait maintenant que ce seront des éoliennes de 7 mégawatts. La hauteur est la même que ce qu'on avait annoncé, là, en décembre. Donc là on parle d'une hauteur de 200 mètres grosso modo.

1230

Donc, c'est ce que ça donne, 200 mètres, 57 éoliennes de 7 mégawatts, 200 mètres de haut. On n'a pas procédé, le choix des 57 positions n'est pas encore effectué, donc, ce que l'on montre présentement, c'est toutes les positions potentielles dans lesquelles on pourrait venir positionner les 57 éoliennes finales.

1235

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

1240

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

1245

Je pense que, l'information que vous voulez avoir, on l'a. Donc, c'est clair pour tout le monde maintenant. Il serait quand même juste qu'on ne commence pas à appeler les personnes qui se sont inscrites; donc je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenantes et intervenants.

1250

PÉRIODE DE QUESTIONS

1255

M. HANS MOREAU

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Moreau.

1260

M. HANS MOREAU :

Bonjour, Monsieur le Commissaire, vous m'entendez?

1265

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. HANS MOREAU :

1270 Alors, lors de la présentation du projet du parc éolien Des Neiges - Secteur sud à la séance
publique d'information du 22 novembre dernier, on a pu poser quelques questions, et nous avons appris
les choses suivantes. Écoutez-moi bien, là, et corrigez-moi si je fais erreur...

LE PRÉSIDENT :

1275 S'il vous plaît.

M. HANS MOREAU :

1280 Oui, oui. Alors que le promoteur n'a aucune donnée du fabricant concernant les émissions
d'infrasons et de sons de basse fréquence qu'émettent les éoliennes qu'ils comptent implanter, ni non
plus sur celles qui sont déjà en fonction; le promoteur n'a aucune étude sur la propagation de tels sons;
le promoteur n'a aucune information sur les sons dans ses suivis de climat sonore; le promoteur n'a fait
aucun calcul, aucune modélisation concernant la propagation de ces sons. L'ingénieur invité par le
1285 promoteur pense que c'est sons de basse fréquence se comportent et s'atténuent de la même façon que
les sons de plus haute fréquence, et que le projet n'est pas susceptible d'engendrer des – et j'y
arrive – d'engendrer des infrasons...

LE PRÉSIDENT :

1290 La question, s'il vous plaît.

M. HANS MOREAU :

1295 Le promoteur semble croire que les émissions d'infrasons et sons de basse fréquence des
éoliennes dans le milieu ne sont pas significatifs comparativement à des sons similaires. Les
porte-paroles nous apprenaient également que les ministères ne demandent absolument rien concernant
l'impact de ces sons.

1300 Compte tenu de tout cela, comment le promoteur a-t-il pu affirmer qu'il n'y aurait aucune nuisance
sonore due à ces sons dans les populations environnantes? Sur quoi se base-t-il? Quelles recherches

scientifiques? Est-ce que l'intensité des infrasons de basse fréquence projetés viendra s'ajouter à l'intensité de celle existante?

LE PRÉSIDENT :

1305

Donc, voilà la question : quelles sont les recherches sur lesquelles vous vous basez pour dire qu'il n'y aura pas d'impact lié aux infrasons et aux sons de basse fréquence?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1310

On a fait, pour répondre à la question de monsieur Moreau, on a fait effectuer une revue documentaire par AtkinsRéalisis sur le sujet, qui considère les revues de littérature qui ont été faites par des organismes reconnus et indépendants, dont l'INSPQ. Si vous le souhaitez, je pourrais demander à notre expert, monsieur Chavand, de venir nous présenter les conclusions de cette étude.

1315

LE PRÉSIDENT :

Une courte présentation qui répond...

1320

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Très succincte, les quelques...

LE PRÉSIDENT :

1325

... à la question de... C'est bon.

M. VINCENT CHAVAND :

1330

Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1335

Bonsoir.

M. VINCENT CHAVAND :

1340 Vincent Chavand, ingénieur acousticien chez AtkinsRéalis. Donc, effectivement, on a fait une revue documentaire pour faire en fait un tour d'horizon de l'état des connaissances sur les impacts sanitaires des infrasons émis par les éoliennes. Et on s'est basée sur des documents qui sont émis par des instituts de santé publique, tels que l'INSPQ, tels que l'Agence nationale de sécurité sanitaire en France, telle que l'Académie nationale de médecine en France et l'OMS.

1345 Ces instituts ont fait eux-mêmes leur revue de recherche scientifique sur les problèmes des infractions liées aux éoliennes et convergent tous à l'heure actuelle pour dire qu'il n'y a pas de preuve démontrée d'impact sanitaire des infrasons des éoliennes sur les communautés riveraines.

1350 Néanmoins, ils reconnaissent aussi que des plaintes liées à ces infrasons existent et donc recommandent de façon convergente également de poursuivre des recherches pour mieux comprendre les mécanismes de transmission des infrasons à l'oreille humaine.

LE PRÉSIDENT :

1355 Est-ce qu'ils demandent de poursuivre les recherches, est-ce que cette demande s'est orientée vers les promoteurs, vers les initiateurs? Comme vous qui pendant longtemps travaillez déjà sur ce genre de question, vous travaillez sur la question du bruit déjà sur les éoliennes, avez-vous fait des suivis? Est-ce que c'est lié à vous ou c'est une demande d'ordre général?

M. VINCENT CHAVAND :

1360 C'est une demande d'ordre général, ce n'est pas lié au projet en soi, c'est lié à la problématique générale. Il y a des seuils d'audibilité reconnus pour les infrasons, néanmoins, les études, aujourd'hui semblent montrer que les éoliennes ne tendent pas à les atteindre, mais devant l'existence de plaintes, il se questionne sur la possibilité que les infrasons puissent être perçues d'une façon différente qu'au seuil d'audibilité reconnu.

LE PRÉSIDENT :

1370 Merci.

M. HANS MOREAU :

Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

1380 **M. HANS MOREAU :**

O.K. Justement, on va aussi profiter que monsieur Chavand est là. J'ai fait une plainte parce que j'entends des sons de basse fréquence à ma maison, donc compte tenu que pour le traitement de ma plainte concernant les infrasons, les sons de basse fréquence perçus à ma résidence, le promoteur a fait faire une première étude en me laissant croire qu'il vérifiait le phénomène, mais a choisi une méthodologie et des équipements qui ne captaient pas les infrasons, et fait faire cette étude en décibel A, ce qui est complètement inadapté pour l'évaluation des sons de basse fréquence.

1385
Malgré cela le promoteur prétendait que cette étude prouvait que les sons que je perçois ne proviennent pas de ses installations.

1390
Par la suite, comme je n'acceptais pas les conclusions de la méthodologie de cette première étude, le promoteur a finalement décidé de faire produire une deuxième étude qui semblait plus appropriée. Cependant, encore une fois, la méthodologie employée n'a pas permis de répondre à la question.

1395
Alors, comment le promoteur peut-il conclure et affirmer que les sons que je perçois à ma résidence, et sur une grande partie du territoire, ne proviennent pas du parc éolien, alors que les conclusions de ces rapports ne disent pas cela, et que les ingénieurs eux-mêmes ici présents, qui ont réalisé cette étude, ne peuvent pas affirmer cela et préfèrent rester muets lorsque questionnés sur le sujet?

1400
Donc, comment peuvent-ils affirmer que les sons que je perçois à ma maison ne proviennent pas de leurs installations?

1405

LE PRÉSIDENT :

Alors, comment peut-on dire que les sons, que des riverains estiment percevoir, ne proviennent pas du parc éolien?

1410

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Donc, pour un peu refléter l'histoire que monsieur Moreau vient de nous réitérer, donc, effectivement, il y a eu une plainte de formulée pour les parcs qui sont présentement en opération pour des sons de basse fréquence et des infrasons qui seraient perçus à environ 12 kilomètres de l'éolienne la plus proche.

1415

Donc, les plaintes en lien avec les infrasons et les sons de basse fréquence, ce n'est vraiment pas des plaintes que l'on reçoit de façon fréquente. Ce n'est pas un sujet qui pour nous est extrêmement familier, c'est quelque chose d'atypique.

1420

Donc, on s'est tourné vers un premier consultant pour faire une étude sonore qui s'est penchée sur le domaine audible, donc qui inclut les basses fréquences, mais qui, effectivement, excluait, ce qu'on pourrait appeler les infrasons en bas de 20, 20 hertz, c'est ça. Donc, cette première étude-là a montré que les niveaux sonores respectaient l'ensemble de la réglementation.

1425

Il y a également une simulation qui a été effectuée dans le cadre de cette analyse-là et qui montrait que la contribution sonore ne pouvait pas être perceptible au niveau de la résidence.

1430

Effectivement, par contre, suite à ça, on a continué les discussions et puis il y a certaines lacunes, justement, qui ont été soulevées et qu'on a reconnu qui, effectivement, le fait que, cette analyse-là ne se penchait pas spécifiquement sur les infrasons, c'est pourquoi on a demandé à un autre consultant, donc AtkinsRéalisis à ce moment-ci, de faire une seconde étude spécifiquement sur les infrasons.

1435

Et la raison pourquoi on affirme, suite à cette étude-là, que le son qui est entendu, ou ce qui est perçu, ne proviendrait pas des parcs éoliens, c'est parce qu'il n'y a pas eu de corrélation qui a été trouvée dans l'étude entre les niveaux de son, les niveaux captés, enregistrés, mesurés à la résidence et les sons qui sont émis proche du parc éolien.

1440 Donc, quand ils augmentaient au parc éolien, ils n'augmentaient pas nécessairement à la
résidence et vice versa. Donc, il n'y avait pas de lien entre les deux qui a été mis en évidence par
l'étude, et de plus il n'y avait pas de différence entre les sons mesurés à la résidence entre les périodes
où le parc était en opération et où le parc était à l'arrêt. Donc, c'est pour cette raison-là que l'on a fermé
le dossier de cette plainte-là au niveau de Boralex.

1445

LE PRÉSIDENT :

Merci. Mais est-ce qu'on pourrait avoir l'étude qui a été effectuée par monsieur Chavand?

1450

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui. Cette étude-là a été déposée déjà. Vous pouvez la consulter déjà.

LE PRÉSIDENT :

1455

Et c'est une étude qui a fait des mesures, ce n'est pas juste une revue de littérature?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1460

Effectivement. Donc, c'est vraiment une étude sonore avec des instruments qui ont été mis en
place pour faire des mesures sonores.

LE PRÉSIDENT :

1465

Merci. Mais j'aimerais quand même entendre le ministère de la Santé et l'INSPQ sur ces
questions-là, parce qu'au moins on a des expertises qui sont dans la salle.

1470

Est-ce que sur des parcs éoliens, comme ce que nous avons actuellement dans la zone, est-ce
qu'il est possible de ressentir des sons, des infrasons ou des sons de basse fréquence dans les
résidences qui sont maintenant dans la zone du projet? Est-ce que c'est possible de les avoir?

Je pense qu'on doit avoir quelqu'un en ligne ou dans la salle? Oui. Vous avez entendu la
question? Vous avez suivi la question posée par monsieur Moreau?

1475 **M. MATHIEU GAUTHIER :**

Oui. Bonjour. Mathieu Gauthier de l'INSPQ. Vous m'entendez bien?

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1485 **M. MATHIEU GAUTHIER :**

Oui. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Gauthier.

1490

M. MATHIEU GAUTHIER :

1495 Donc, oui, j'ai bien entendu la question du citoyen. C'est une très bonne question. Effectivement, j'ai regardé la littérature aussi, ce qui a été publié dans les revues de littérature scientifique ou les organismes de santé aussi, puis dans des études plus récentes, aussi plus largement qui regardaient le dérangement associé aux éoliennes.

1500 Puis ce qui ressort généralement des constats, c'est comme monsieur de, l'initiateur mentionnait, là, que, en général, relativement près des éoliennes, quand on se met à s'éloigner, les basses fréquences puis les infrasons, ils passent en dessous du seuil d'audibilité.

1505 Il y a des chercheurs qui ont émis différentes hypothèses pour essayer d'expliquer les symptômes qui sont rapportés par des citoyens qui habitent à proximité d'éoliennes, puis qui attribuent ces symptômes-là à l'exposition basse fréquence, mais jusqu'à maintenant, il n'y a rien dans la littérature scientifique pour vraiment appuyer ces hypothèses-là.

Puis on n'est pas vraiment non plus dans une situation où est-ce qu'on se dit « ah, il suffit d'attendre un petit peu, puis on va avoir une solution ». On est vraiment plus dans une situation où

1510 est-ce que les plaintes existantes sont bien réelles, puis les symptômes rapportés on ne les met pas en doute, mais c'est l'attribution vraiment qu'on ne réussit pas à démontrer.

1515 Donc, c'est la même chose sur plein de différents sujets en santé environnementale en général. L'Anses dans leur avis, d'ailleurs, font un lien entre ces symptômes-là qui sont rapportés puis attribués aux infrasons aux basses fréquences, puis les gens qui rapportent le phénomène d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques, où est-ce que les gens attribuent leurs symptômes, divers symptômes de santé variés, non spécifiques qu'ils attribuent à l'exposition des champs électromagnétiques qui sont relativement présents dans l'environnement.

1520 Donc, effectivement, comme le disait l'initiateur à 12 kilomètres, ça serait effectivement surprenant si autant les basses fréquences que les infrasons pouvaient non seulement être audibles, mais causer des problèmes de santé, ça serait relativement surprenant.

1525 Je pense qu'il n'y aurait pas normalement d'inquiétude à avoir; puis que, bien, c'est une question de chercher c'est quoi la cause de ces symptômes-là, mais ces problèmes-là qui sont rapportés, mais il n'y aurait pas de réponse du point de vue de bruits ou d'infrasons des éoliennes.

LA COMMISSAIRE :

1530 Monsieur Gauthier, dites-moi, pour le bénéfice de tout le monde, quand vous parlez de symptômes, on parle, au niveau de la santé? Qu'est-ce que les gens ressentent?

M. MATHIEU GAUTHIER :

1535 Bien, ça peut être des symptômes, en fait, très variés, qu'on appelle des symptômes non spécifiques. Fait que ça peut être des problèmes de concentration, différents symptômes physiques, des palpitations, des symptômes qui peuvent être associés à d'autres troubles de santé.

1540 Donc, quand on a l'étendue de ces symptômes-là qui sont rapportés – on dit, non spécifique, dans le sens où ça ne nous rapporte pas directement à une maladie, comme si quelqu'un a, par exemple, un AVC, il a de la difficulté à parler, il a une paralysie d'un côté. Bien, immédiatement, ça nous ramène vers un diagnostic médical, alors que dans ce cas-ci c'est les symptômes qui peuvent être causés par d'autres problèmes de santé, disons.

LE PRÉSIDENT :

1545

Donc, ça vous dit concrètement qu'on ne peut pas isoler les facteurs qui sont vraiment liés aux infrasons?

M. MATHIEU GAUTHIER :

1550

En fait, il n'y a pas de démonstration, il n'y a pas de preuve dans la littérature scientifique qui existe que les infrasons en dessous des niveaux qui sont perceptibles par l'humain peuvent avoir des effets sur la santé. Donc, dès qu'on n'est pas capable de les percevoir physiquement, bien, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Puis quand on est capable de les percevoir, bien, on se retrouve dans une situation où est-ce que ça devient du dérangement, comme pour le bruit, donc la composante basse fréquence qui est dans le bruit des éoliennes va contribuer au dérangement qui peut être rapporté par les citoyens.

1555

Mais il n'y aura pas une prépondérance ou il n'y a pas d'association particulière, juste cette composante-là, c'est comme plus un tout le bruit des éoliennes, tout ça va causer un certain dérangement pour une partie de la population qui va dépendre du niveau sonore, oui, mais qui n'aura pas une forte dépendance particulière sur les basses fréquences en tant que telles, puis aucunement sur les infrasons.

1560

LE PRÉSIDENT :

1565

O.K. Merci.

Monsieur Moreau, est-ce que vous pouvez me mentionner les symptômes que vous ressentez? Comment ça se manifeste, s'il vous plaît?

1570

M. HANS MOREAU :

Oui. Bien, « des symptômes »? Ce n'est pas vraiment des symptômes, c'est plus du dérangement. Ce que je ressens, je perçois des sons, puis ça ressemble à des « wouh », d'une manière incessante. Donc, c'est des sons, puis ils sont perçus comme une vibration, donc c'est au niveau des oreilles. Donc, c'est perçu comme une vibration également. C'est plus agressant qu'un son normal, je dirais. Mais je me permets juste d'insister un petit peu, parce que je n'ai pas l'impression qu'on a répondu à ma question du côté du promoteur.

1575

1580 Ce que je demandais, c'était : comment est-ce que le promoteur pouvait affirmer que les sons que je perçois ne proviennent pas de ces installations, alors que l'ingénieur qui a fait l'étude ne peut pas l'affirmer lui non plus?

1585 Sinon, est-ce qu'on pourrait demander à l'ingénieur qui est ici ce soir si, à la lumière de son rapport, il peut affirmer hors de tout doute que les sons que je perçois à ma résidence ne proviennent pas de leurs installations?

1590 Et ils ne sont pas capables de le dire parce qu'ils disent « On n'a pas trouvé de corrélation. » Bien, c'est parce que, de la façon qu'ils ont cherché, ils n'ont pas trouvé de corrélation. Mais quelqu'un d'autre aurait pu en trouver, avec d'autres méthodologies, on aurait pu en trouver. Leur méthodologie n'a pas permis de trouver de corrélation, donc ils ne peuvent pas affirmer que les sons que je perçois ne proviennent pas. Ça, c'est sûr et certain. J'aimerais ça, qu'on demande à monsieur l'ingénieur, si vous voulez.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on lui a déjà demandé, il a donné la réponse.

M. HANS MOREAU :

1600 Mais il n'a pas répondu à la deuxième question, là.

LE PRÉSIDENT :

1605 Maintenant, est-ce que, vous, vous disposez de méthodologies ou disposez d'études qui affirment le contraire de ce qu'il a dit?

M. HANS MOREAU :

1610 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bien, est-ce que vous pouvez produire cette...

M. HANS MOREAU :

1615

Bien oui, je vais les produire évidemment.

LE PRÉSIDENT :

1620

Je ne demande pas une énorme littérature, il faudrait faire...

M. HANS MOREAU :

1625

Oui, j'ai...

LE PRÉSIDENT :

... vraiment une hiérarchie dans ce que vous voulez déposer. Est-ce que vous pouvez déposer?

1630

M. HANS MOREAU :

Oui, oui, oui, je vais déposer pour mon mémoire, notamment j'ai lu plusieurs études qui démontrent que les sons de basses fréquences se propagent beaucoup plus loin que qu'est-ce que le promoteur semble croire, parce que ce n'est pas atténué de la même façon, contrairement à ce que l'ingénieur avait affirmé lors de l'autre présentation, ça se propage beaucoup plus loin et ça n'a pas la même atténuation des sons normaux, puis que ça peut être perçu bien en deçà des seuils généralement admis, là.

1635

Donc, il y a plusieurs études qui démontrent ça, je vais tout déposer ça. Mais, je pense que ça serait important, parce que le – on l'a ici avec nous, l'ingénieur qui a fait l'étude.

1640

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1645

M. HANS MOREAU :

Si on lui demande : est-ce que ça prouve? S'il peut répondre, oui...

LE PRÉSIDENT :

1650

Bien, vous avez...

M. HANS MOREAU :

1655

Oui ou non, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1660

Comme vous avez déjà posé vos deux questions...

M. HANS MOREAU :

Oui.

1665

LE PRÉSIDENT :

... c'est bien et je pense que nous avons eu les réponses aux questions qu'on lui a posées. Vous pouvez vous réinscrire.

1670

M. HANS MOREAU :

Bien, je pense que je n'ai pas eu ma réponse malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

1675

Vous pouvez toujours vous réinscrire.

M. HANS MOREAU :

1680

J'y vais de ce pas.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Merci. Merci, monsieur Moreau.

1685

Mme NYNON LESSARD

LE PRÉSIDENT :

1690

Nynon Lessard. Allez-y.

Mme NYNON LESSARD :

Mes questions sont pour le ministère de l'Environnement.

1695

Étant donné qu'il est extrêmement facile d'influencer les résultats des études sur le climat sonore, notamment par le choix de l'équipement des sites à l'étude, des moments de l'étude et en interprétant les résultats, est-ce que le ministère de l'Environnement fait des vérifications de ses études ou se fie-t-il uniquement sur la bonne foi de ceux qui les ont réalisés?

1700

Alors, s'il y a des vérifications, quelles sont-elles? Et pourquoi le ministère accepte-t-il que le promoteur détermine lui-même la catégorie de zonage à l'encontre de ses propres recommandations?

LE PRÉSIDENT :

1705

Alors, le ministère de l'Environnement.

Mme JULIE LECLERC :

1710

Oui. Julie Leclerc. J'appellerais notre expert en climat sonore, Hamed Chaabouni.

M. HAMED CHAABOUNI :

1715

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Déclinez votre identité, s'il vous plaît.

M. HAMED CHAABOUNI :

1720

Hamed Chaabouni, expert en acoustique du ministère de l'Environnement, de la Direction de politique de l'atmosphère.

LE PRÉSIDENT :

1725

Merci.

M. HAMED CHAABOUNI :

1730

En fait, pour la deuxième partie, la partie de zonage, nous, on spécifie, on regarde le zonage, le plan de zonage, puis on identifie c'est quoi le zonage, on vérifie, puis on demande à l'initiateur du projet, lui aussi, dans son rapport, d'identifier les zonages pour qu'il détermine les limites à respecter. Par contre, nous, on fait notre propre étude, puis on vérifie si c'est le bon zonage ou non.

1735

Pour les vérifications, nous, on ne vérifie pas au départ quand c'est une étude de simulations, c'est un consultant qui est indépendant, un ingénieur, membre de l'Ordre, qui va signer un rapport, on lui donne confiance. Puis on étudie le rapport, après ça, il y a des suivis. Il y a un suivi 1 an, il y a un suivi 5, 10 ans, 15 ans, où on peut vérifier les résultats de simulation.

1740

Au départ, les rapports de simulation présentent certaines marges d'erreur, donc on vérifie après en exploitation, on connaît résultats sont corrects puis que ça respecte les exigences du ministère.

LE PRÉSIDENT :

1745

Donc, vous, vous donnez le zonage. L'initiateur aussi donne son zonage. Et vous pouvez vérifier, vous avez en place un dispositif qui vous permet de vérifier...

M. HAMED CHAABOUNI :

1750

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1755

... si le zonage est correct. Est-ce que dans le projet qui nous concerne, qui est à l'examen, cette démarche a été faite?

M. HAMED CHAABOUNI :

1760

Il est en cours, puisqu'on n'est pas encore en acceptabilité, mais les documents reçus sont complets, puis on peut procéder à l'analyse de l'acceptabilité.

LE PRÉSIDENT :

1765

O.K. Donc, maintenant, si vous dites que le projet se trouve dans un zonage 2, et si l'initiateur dit, par exemple, que lui considère que le projet devrait être placé dans le zonage 3, qu'est-ce qui se passe après?

M. HAMED CHAABOUNI :

1770

Normalement, ça doit être inscrit dans le décret, je pense, Julie peut plus vous répondre concernant ça. Nous, dans notre direction, on va envoyer un avis avec le bon zonage que l'on considère, puis, après ça, c'est la direction d'évaluation qui décide qu'est-ce qu'elles vont mettre dans le décret.

1775

Julie peut ajouter, je pense.

Mme JULIE LECLERC :

1780

Bien, par rapport au zonage, oui, on avait questionné l'initiateur dans le document, parce que je pense qu'il nous manquait un peu de précision sur la notion d'habitation, c'est, ce qui venait faire passer, d'un zonage 2 ou 3, puis l'initiateur s'était justifié.

1785

Donc, c'était correct avec la catégorie de zonage qu'ils avaient précisé dans leur rapport. Puis dans le décret, non, on ne précise pas la catégorie de zonage, mais on vient préciser, là, quel type de suivi pour le climat sonore est exigé à l'initiateur.

LE PRÉSIDENT :

1790

Donc, lorsque l'initiateur dit que, lui, il pense que le projet devait être classé dans le zonage 3. Après analyse, vous considérez que cette classification est correcte, donc qu'il peut aller de l'avant avec.

Mme JULIE LECLERC :

1795

Oui, exact, on l'avait questionné, justement à ce sujet-là, puis on avait eu les bonnes justifications.

LE PRÉSIDENT :

1800

Merci.

Mme NYNON LESSARD :

1805

Mais, Monsieur le Président, quel était le zonage sur les terres du séminaire avant qu'on procède pour le projet?

LE PRÉSIDENT :

1810

C'est une question, ça?

Mme NYNON LESSARD :

Quel est le zonage actuel avant les vérifications?

1815

LE PRÉSIDENT :

Cette question, je pense que nous allons l'adresser à la MRC.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

1820

Oui. Bonjour. Bien, l'affectation des terres publiques, c'est une affectation forestière dans laquelle il y a des usages de villégiature, d'exploitation forestière et dans laquelle le territoire de la Seigneurie est autorisé pour l'implantation d'éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

1825

Madame, vous avez écouté la réponse?

Mme NYNON LESSARD :

1830

Non, c'est enregistré. Elle est enregistrée. Non.

LE PRÉSIDENT :

1835

S'il vous plaît, reprenez.

Mme NYNON LESSARD :

Je m'excuse.

1840

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

1845

Alors, je vous mentionnais que l'affectation, le zonage, parce qu'au schéma d'aménagement, c'est une affectation; au niveau municipal, c'est un zonage. Donc, au niveau du schéma d'aménagement, c'est une affectation forestière dans laquelle il y a des activités d'exploitation forestière qui sont autorisées, des usages de chalets de villégiature, camps de chasse et pêche, et dans lesquelles le territoire de la Seigneurie de Beaupré est autorisé d'avoir des plantations d'éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

1850

Merci. Et vraiment merci d'avoir repris.

Mme NYNON LESSARD :

1855

Oui, je suis désolée, Monsieur le Président. Pardonnez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Merci. Vous avez eu des réponses. Je pense que vous avez posé vos deux questions?

Mme NYNON LESSARD :

1860

Non. L'autre question, c'était : depuis longtemps, le ministère de l'Environnement est conscient que la Norme 98-01 n'est pas adaptée pour le bruit des éoliennes, surtout dans un milieu tranquille. Il est également au courant que les normes actuelles ne sont pas adaptées pour l'évaluation des sons de basse fréquence.

1865

Alors, depuis des années, on promet la mise en place de règles plus adaptées, mais cela ne semble pas progresser, plus particulièrement pour les infrasons et les sons de basse fréquence, on semble se fier toujours aux mêmes vieilles études qui n'ont rien à voir avec le nombre croissant d'éoliennes dans les parcs, de leur grosseur, de leur puissance qui est augmentée, ce qui résulte en une intensité beaucoup plus élevée dans les milieux.

1870

LE PRÉSIDENT :

Votre question, s'il vous plaît?

1875

Mme NYNON LESSARD :

Oui. Pourquoi ne demandez-vous aucune étude d'impact spécifique à ces sons aux promoteurs? Et pour des parcs de 180, là, pas pour des parcs de 20 ou 30 éoliennes. Merci.

1880

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1885

Alors, ministère de l'Environnement : pourquoi est-ce que vous ne demandez pas de façon spécifique à l'initiateur d'un projet, puisqu'il y a beaucoup de plaintes qui arrivent quand même, pourquoi vous ne leur demandez pas de mesurer c'est différents sons, les infrasons, les sons de basse fréquence, et que vous ne leur demandez pas de trouver des indicateurs qui pourront documenter lorsqu'ils vont s'engager à faire le suivi lors de l'exploitation de leur projet?

1890

Mme JULIE LECLERC :

Je passerais la parole à monsieur Hamed Chaabouni.

M. HAMED CHAABOUNI :

1895

En fait, c'est vrai que les éoliennes ont une caractéristique sonore spéciale, que peut être la note d'instruction, ce n'est pas le meilleur outil pour évaluer, mais, par contre, nous, on travaille au fur et à mesure que les sciences évoluent, puis on a plus de données sur le dérangement et les types de bruit.

1900

Nous, on adapte nos exigences pour les projets éoliens, puis déjà on a une nouvelle directive qui est sortie l'année passée, en 2022, qui exige un niveau de bruit qui est moins élevé pour certains types de résidences qui sont proches des éoliennes.

1905

Puis pour les questions des infrasons, pour le moment, nous avons demandé à l'Institut national de santé publique de nous fournir une étude qui a été publiée l'année passée, 2022, concernant les parcs éoliens puis le bruit qui provient de parcs éoliens. Puis on n'a pas des raisons vraiment justifiées pour demander ce type d'étude, il n'y a pas scientifiquement, il n'y a pas quelque chose qui vraiment indique qu'il y a une inquiétude à cause du bruit d'infrasons.

1910

On s'occupe, on caractérise le bruit à basse fréquence audible, on met une pénalité selon la note d'instruction pour tout ce qui est basse fréquence. On a une méthode de calcul pour ajouter une pénalité, en-cas, où il y a une basse fréquence qui provient de bruits d'éolienne.

1915

Aussi, on ajoute des pénalités pour les tonalités aussi, donc, on essaie de caractériser, mais, au fur et à mesure que les sciences évoluent, on a plus de données, on améliore nos exigences, puis c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1920

O.K. Donc, ça veut dire que depuis 2022, on peut maintenant caractériser les bruits de basse fréquence et vous pouvez mettre des...

M. HAMED CHAABOUNI :

1925

Même avant.

LE PRÉSIDENT :

1930

Il y a un outil qui est disponible maintenant pour ça?

M. HAMED CHAABOUNI :

1935

Même avant, la note d'instruction, il y a trois termes correctifs qui exigeaient, oui, même dans le décret, les anciens décrets pour les parcs éoliens qui sont déjà en exploitation, on demande l'évaluation des bruits à basse fréquence et on demande l'évaluation des tonalités, mais on parle de basse fréquence audible, on ne parle pas d'infrasons. C'est ça, la différence.

LE PRÉSIDENT :

1940

Mais sur la base des études qui nous ont été fournies déjà par l'INSPQ aujourd'hui, il n'y a pas de raison d'aller chercher à mesurer les infrasons. C'est ce que vous nous dites.

M. HAMED CHAABOUNI :

1945

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1950

Donc, il n'y a aucun outil disponible aujourd'hui pour aller dans ce sens-là?

M. HAMED CHAABOUNI :

On n'a pas de raison, il n'y a pas une étude qui montre vraiment qu'il y a un impact sur la santé, qui nous laisse à obliger les initiateurs de faire des études pareilles.

1955

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1960

Mme NYNON LESSARD :

C'est bon. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci à vous deux.

Mme CAROLINE CYR

LE PRÉSIDENT :

Caroline Cyr.

Mme CAROLINE CYR :

Ma question pose sur l'acceptabilité sociale.

Lors des réunions précédentes, on a demandé à la compagnie, aux représentants, de savoir comment que l'acceptabilité sociale avait été mesurée? On s'est fait répondre, ils nous ont répondu qu'ils avaient l'appui des municipalités et de la MRC. Ce soir même, j'ai demandé à la Municipalité pourquoi qu'ils n'ont jamais demandé aux citoyens si le projet allait, avant de donner leur appui, de demander aux citoyens s'il y avait l'acceptabilité sociale? On m'a répondu que ce n'était pas leur mission, c'était plutôt la vôtre.

Donc, aujourd'hui, je me permets de poser ma question sur l'acceptabilité sociale, parce que qu'est-ce que, moi, j'entends, c'est que le projet – le monde ne sont pas contre les éoliennes – ici, ils sont pour une zone tampon, ils sont pour une zone tampon au niveau de la municipalité, au niveau du parc du mont Sainte-Anne.

Moi, je me demande, est-ce que – et pour ça, il faudrait enlever 17 éoliennes. Il y a déjà 10 éoliennes qui sont enlevées.

Est-ce que la compagnie ou est-ce que le BAPE pourrait demander de privilégier, de justement enlever cette première, reculer la première rangée d'éoliennes au sud, en commençant par celles-là qui sont visibles par le village, directement au cœur du village de Saint-Ferréol, pour, justement, que l'acceptabilité sociale soit là pour leur projet? Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Vous avez la parole.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui. Parfait, merci.

Donc, si je peux me permettre de récapituler la question. La question, c'est de savoir...

LE PRÉSIDENT :

Bien, je peux le faire pour vous.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire, vous dites que vous travaillez sur l'acceptabilité sociale, et l'une des conditions que le public pose pour aller vers cette acceptabilité sociale, c'est de reculer les éoliennes. Vous avez déjà éliminé 10, il en reste 7, est-ce qu'il y a une possibilité de reculer ces éoliennes?

Mme CAROLINE CYR :

Il y en a zéro, il y en a 10 encore, parce que vous avez dit qu'il y en a 57, donc, il y en a 10 enlevées et il y en a 17 dans la zone tampon.

LE PRÉSIDENT :

2035

Alors, dans cette zone tampon, dite « tampon », est-ce qu'il y a une possibilité de reculer ces éoliennes de manière à ce que le public, qui n'est pas contre les éoliennes, puisse quand même accepter que le projet se fasse dans le milieu?

2040

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Il y a plusieurs éléments de réponse à cette question de madame Cyr. Donc, on a bien pris note, on reconnaît qu'il y a un défi de conciliation des usages présentement, donc c'est quelque chose que l'on entend.

2045

Et je veux juste clarifier la notion de reculer des éoliennes. Donc, on ne peut pas prendre une rangée d'éoliennes et la reculer; ça, techniquement, ça ne se fait pas, on peut simplement les relocaliser à d'autres emplacements potentiels, parce qu'on ne peut pas venir, par exemple, mettre une rangée d'éoliennes au creux d'une vallée, techniquement, ça ne fonctionnerait pas. Je veux juste m'assurer qu'on est tous sur la même longueur d'onde. Donc...

2050

Mme CAROLINE CYR :

On est sur la même longueur d'onde, c'est juste d'enlever les premières...

2055

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. S'il vous plaît.

2060

Mme CAROLINE CYR :

Excusez.

2065

LE PRÉSIDENT :

Vous la laissez répondre à la question et vous vous adressez à la Commission.

Mme CAROLINE CYR :

2070

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2075

Merci.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2080

Ensuite, pour ce qui est du nombre 17, de retirer 17 éoliennes dans la zone en question, ça, ce n'est pas possible en raison de l'entente contractuelle que l'on a pour le projet, c'est-à-dire de livrer un projet d'une capacité de 400 mégawatts. Retirer 17 éoliennes sur les 69 qui nous restent ne nous permettrait pas d'arriver à 400 mégawatts, parce qu'il ne reste pas suffisamment d'emplacements potentiels.

2085

Ensuite, je comprends que si on part de là, est-ce qu'on peut enlever tout le reste, tout ce qu'on va enlever dans cette zone tampon là? La réponse à ça, c'est qu'il va y avoir un processus d'analyse avec plusieurs critères qui va nous amener à déterminer quels vont être les sites où on va retirer ces éoliennes-là. Mais cette analyse-là va comprendre plusieurs critères.

2090

Donc, c'est certain que l'aspect paysage et l'aspect concertation des usages, dans le fond, va en faire partie, mais il y a aussi la constructibilité, les impacts sur l'environnement, notamment sur la grive de Bicknell, sur les milieux humides et hydriques, la capacité de production de chacun de ces sites-là, comme on l'a montré sur la carte tout à l'heure, où il y avait la carte de vent avec les couleurs de vert à rouge. Ce n'est pas tous les emplacements d'éoliennes qui ont la même production d'énergie, on doit s'assurer que la production potentielle permet de compenser les coûts de production pour permettre de livrer le projet dans les balises qui ont été inscrites dans l'entente contractuelle avec Hydro-Québec, donc au prix auquel on s'est entendu à vendre de l'électricité.

2095

LA COMMISSAIRE :

2100

Madame Fortin-Richard, pouvez-vous nous dire quel est l'échéancier de production de cette nouvelle analyse-là qui prend en compte tous ces critères-là?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2105

C'est un processus qui est itératif, donc, au fur et à mesure que l'on avance – je n'ai pas un échéancier ferme, malheureusement, que je peux vous donner à ce moment-ci.

Est-ce que, Jean-Frederick, tu aurais quelque chose à ajouter?

2110

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

2115

Bien, ce que je pourrais ajouter, c'est : on est présentement en campagne géotechnique sur certains endroits pour vérifier la qualité des sols, pour les fondations, des choses de même. Cette campagne-là va aller à peu près jusqu'à fin mars, début avril.

2120

À ce moment-là, ça va nous permettre aussi de mieux raffiner le côté constructibilité de chacune des positions, puis donc, là, avec l'ensemble de nos paramètres, comme disait Pascale, l'impact sur l'environnement, la grive de Bicknell, les milieux humides, on va tout remettre un petit peu dans la moulinette pour essayer d'avoir, comme je disais tout à l'heure, le scénario qui maximise les bénéfices en, je veux dire, en minimisant les impacts, que ça soit les impacts environnementaux, les paramètres humains et ainsi de suite. Donc, je dirais, probablement plus au début du deuxième trimestre.

2125

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc on comprend que vous avez quand même, comme point de vigilance, qu'il faudrait intégrer ce paramètre-là dans vos calculs pour tenir compte de ce qu'ils ont dit.

2130

Je voudrais rassurer aussi, ce soir, nous tenons à laisser le public vraiment poser ses questions. Nous, nous allons revenir encore sur ces différents enjeux pour creuser avec l'initiateur et les experts que nous avons invités, parce que c'est important qu'on revienne dessus.

2135

Cependant, la priorité, vraiment, aujourd'hui, c'est de vous laisser la parole pour que vous puissiez vous-même poser directement vos questions.

Alors donc, votre deuxième question? Je vous la laisse.

Mme CAROLINE CYR :

2140

La deuxième question : vous avez dit que votre projet est là pour répondre aux besoins d'Hydro, à des coûts moindres, « même que la Romaine » que vous avez dit tantôt. Est-ce qu'Hydro... puis vous avez encore parlé, comme dans les réunions précédentes, que vous ne...

2145

Vous m'entendez bien? O.K. Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2150

Mme CAROLINE CYR :

2155

Comme il s'est dit encore, pour l'acceptabilité sociale, ils ne peuvent pas tous tenir compte des demandes, et puis une des raisons est parce que le parc ne fournira pas assez de kilowattheures pour répondre à la demande du contrat avec Hydro.

Est-ce qu'Hydro, puis on s'est déjà fait répondre qu'ils ne peuvent pas les enlever, parce qu'Hydro... le contrat serait caduque, parce qu'Hydro n'aurait pas la puissance qu'ils veulent.

2160

Est-ce qu'Hydro-Québec serait prête à diminuer leurs attentes de ce parc-là pour, encore là, avoir l'acceptabilité sociale des résidents?

LE PRÉSIDENT :

2165

Alors donc, il y a deux enjeux dans ce que vous dites. Ils ont déjà apporté une première réponse qui dit qu'il y a toujours une étude qui est en cours pour voir si c'est possible de déplacer ces choses. Donc, si c'est possible de déplacer, ça veut dire que, on pourrait toujours conserver la puissance qu'on aura.

2170

Maintenant, votre question va à Hydro-Québec et vous voulez savoir si Hydro-Québec peut revoir, c'est ça?

Mme CAROLINE CYR :

2175

Non, c'est parce qu'ils disent... bien, qu'est-ce que j'ai entendu de la réponse, c'est que si on enlevait 17, ils ne seraient pas capables de tenir leur contrat avec Hydro-Québec, parce qu'il n'y aurait pas la puissance qu'Hydro-Québec veut.

2180

Mais est-ce qu'Hydro-Québec serait prête à diminuer un peu leurs attentes de ce parc-là pour pouvoir les enlever?

LE PRÉSIDENT :

2185

Oui?

M. LOUIS VÉZINA :

2190

Monsieur le Président, je peux bien répondre à cette question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Déclinez votre identité une fois encore pour que...

2195

M. LOUIS VÉZINA :

Louis Vézina, oui. Mon identité, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2200

Oui.

M. LOUIS VÉZINA :

2205

Louis Vézina. Donc, oui, effectivement, je comprends la question. Le contrat qui a été signé avec le promoteur portait sur un engagement de 400 mégawatts et ça reflète un besoin réel chez Hydro-Québec. Les conditions du contrat, en fait, le contrat, c'est un tout, il y a toutes sortes d'éléments dans un contrat qui sont liés.

2210 Alors, le volume contracté comme le prix, comme d'autres modalités du contrat, ça forme un tout.
2210 Alors, de modifier un élément aussi important que la quantité contractée, elle ouvrirait la porte à une problématique de remettre en question finalement la signature du contrat ou de d'autres contrats.

2215 N'oubliez pas que de notre côté, la raison pour quoi l'on a signé ce contrat-là, c'est parce que ça répondait à un besoin réel. Lorsqu'on regarde les besoins d'électricité dans les années à venir pour le Québec, pour l'effort de décarbonation entre autres, on voit qu'il y a des besoins importants d'approvisionnement en énergie propre, en énergie renouvelable, et c'est ce qu'on compte obtenir avec le contrat qui a été signé avec le promoteur. Alors, à ce niveau-là, je vous dirais que ce n'est pas désirable, ce n'est pas désiré, et nous comptons pouvoir faire valoir les conditions du contrat.

2220 De notre côté, je dois aussi ajouter que ces approvisionnements-là nous permettent de répondre à des besoins de notre clientèle, la clientèle québécoise, et on prend nous-mêmes des engagements envers des clients. On signe des contrats, nous, à partir des ressources que nous avons et on prend des engagements contractuels qu'on se doit de respecter. On nous demande de respecter les conditions du contrat, alors c'est pour ça ici qu'on demande aussi au promoteur de respecter les conditions du contrat.

2225

LE PRÉSIDENT :

2230 Merci. Donc, ce n'est pas désirable, ce n'est pas désiré. Mais on est dans le cas spécifique d'un projet où c'est un développement, où, à terme, on va se retrouver avec 1200 mégawatts. C'est bien cela? C'est bien ça.

2235 Est-ce que, il y a une possibilité qu'on réduise la puissance sur ce projet-là et qu'on répercute la puissance retranchée sur les autres installations qui vont venir après dans les deux autres développements qui vont venir puisque ces deux développements-là se trouvent à des emplacements qui sont beaucoup plus éloignés de là où on pouvait trouver des établissements humains?

2240 Est-ce qu'il y a cette possibilité? Est-ce que l'entente qui existe maintenant peut opérer ce déplacement d'infrastructures?

2240

M. LOUIS VÉZINA :

2245

À ce moment-ci, Monsieur le Président, je vous avoue que nous nous concentrons sur le projet Des Neiges sud ici, pour le contrat que nous avons signé, il est pour 400 mégawatts pour ce contrat-ci. L'impact que ça pourrait avoir sur d'autres contrats ou sur d'autres phases du projet, ce n'est pas considéré.

2250

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la réponse. Je vous en prie.

2255

Oui. Je pense que monsieur Gauthier voulait apporter quelques éclaircissements sur la question des infrasons. Monsieur Gauthier est en ligne?

M. MATHIEU GAUTHIER :

2260

Oui. Bonjour. Mathieu Gauthier, l'INSPQ. Oui, c'est ça, je voulais rebondir sur la question qui avait été posée, puis la réponse de mon collègue au ministère de l'Environnement.

2265

Effectivement, la note d'instruction comme il disait, 98-01, ce n'est pas parfaitement adapté au milieu calme. Quand on a des milieux qui sont – donc, juste pour ceux qui ne connaissent pas nécessairement, dans le fond, on a des limites qui sont fixées selon le zonage, puis c'est cette limite-là qui doit être respectée ou le niveau de bruit qui existe déjà dans cet environnement-là si jamais c'est plus élevé.

2270

Donc, quand on a des milieux qui sont très calmes, dans le fond, ce que ça permet, c'est de monter jusqu'à la limite, peu importe à quel point on était dans un environnement calme ou très calme avant, puis dans ce cas-ci, on est effectivement dans un milieu très calme où est-ce que ça fini que ça fait une grosse hausse qui peut être permise, donc ce n'est pas parfaitement adapté pour ça, puis ça peut potentiellement occasionner plus de dérangement à cause de ça.

2275

Puis, comme le faisait référence mon collègue au ministère de l'Environnement, on avait publié, on avait fait une revue de littérature à leur demande sur les effets du bruit sur la santé, spécifiquement sur le dérangement puis les perturbations du sommeil. Puis on est aussi en train d'en terminer une maintenant qui va être publiée bientôt, qui est plus large, qui regarde d'autres aspects, pas juste le bruit,

2280 puis qui, sur le bruit, regarde tout l'ensemble des effets sur la santé. Puis ce qu'on retrouve effectivement, c'est que les basses fréquences sur l'ensemble de ces effets de santé n'ont pas d'influence particulière, donc, oui, il y a beaucoup de basses fréquences qui sont dans le bruit des éoliennes.

2285 Ça peut être perçu comme étant plus dérangeant, mais c'est un tout en soi ce bruit-là, puis s'est tenu compte dans les recommandations de l'OMS qu'ils font sur le bruit des éoliennes, dans le fond, puis les recommandations de santé qui sont apportées par les gens en général.

2290 Puis sur l'idée des infrasons aussi, donc il n'y a pas, comme je disais tout à l'heure, il n'y a pas de démonstration, il n'y a pas de preuve dans la littérature scientifique, quand on prend la littérature dans leur ensemble, qu'il y a des impacts sur la santé pour la population.

2295 Donc, il y a toujours une part d'incertitude évidemment, là, on ne ferme jamais la porte en tant que scientifique pour dire : c'est impossible, il n'y a rien qui est à cet endroit-là; mais jusqu'à maintenant, ce n'est pas démontré, ça reste au stade d'hypothèses dont la crédibilité n'est pas nécessairement très grande.

LE PRÉSIDENT :

2300 Merci, monsieur Gauthier. Donc, restez toujours connecté avec nous, on va appeler d'autres citoyens, s'il y a des questions qui reviennent sur les infrasons, on voudrait bien vous mettre à disposition.

M. DANIEL POULIN

LE PRÉSIDENT :

2305 Daniel Poulin. Bonsoir.

M. DANIEL POULIN :

2310 Bonsoir. Ma question est en rapport avec l'acceptabilité sociale. J'ai très bien compris que les contrats sont déjà signés. Alors, sur quelle base avez-vous quantifié l'acceptabilité sociale pour confirmer leur compréhension et l'adhésion au projet des citoyens, acteurs régionaux, relativement aux conséquences de l'installation d'éoliennes industrielles dans cette phase, sur la santé, la sécurité, le

2315 bien-être des citoyens, des activités régionales, notamment récréotouristiques, la valeur des propriétés
et autres considérations, ainsi que sur les diverses nuisances que peuvent causer ces éoliennes?

Donc, il y a un engagement contractuel qui est pris, comment l'acceptabilité sociale a été mesurée, quantifiée?

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2325 Donc, en réponse à la question de monsieur Poulin, l'acceptabilité sociale, c'est quelque chose
qui se mesure difficilement, mais ce qui se dégage de nos interactions qu'on a depuis plusieurs années
avec l'ensemble des parties prenantes, autant des acteurs du milieu que de Premières nations, c'est
qu'il y a un consensus sur la raison d'être du projet, sur ce qui s'inscrit dans la transition énergétique
2330 puis dans les objectifs de décarbonation à court terme. Donc, ça, c'est une des choses qui se dégage
de l'ensemble des consultations que l'on a faites.

Ensuite, l'acceptabilité sociale, pour nous, ça se décline en quatre différentes facettes. La
première, c'est un projet qui est développé en concertation avec le milieu, c'est un projet qui contribue
2335 à une transition énergétique, c'est un projet qui créerait des retombées économiques significatives pour
les communautés locales, puis un projet qui serait optimisé afin de minimiser les impacts tout en
maximisant les bénéfices globaux.

Donc, on reconnaît à ce stade-ci qu'il y a effectivement des défis spécifiques de cohabitation des
usages et c'est pour ça qu'on s'engage à poursuivre les travaux d'optimisation pour essayer d'arriver à
2340 des solutions les plus bénéfiques possibles pour l'ensemble de la population.

Ceci dit, dans cette approche d'optimisation là, oui, il est possible d'envisager le déplacement de,
peut-être, une, deux ou trois éoliennes. Ceci dit, on voit mal comment ça aurait un impact
2345 nécessairement significatif sur l'appréciation du paysage.

Donc, ce que l'on propose de faire à la place, c'est plutôt d'aller dans une approche de création, par exemple, d'une table de concertation de façon à travailler avec les différents acteurs du milieu pour développer des mécanismes d'harmonisation des usages,

2350

LA COMMISSAIRE :

Qu'est-ce que ça veut dire, Madame Fortin-Richard, « de l'harmonisation des usages » pour vous?

2355

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

« L'harmonisation des usages ». Bon bien, en fait, il y a plusieurs exemples au Québec d'endroits où la cohabitation entre l'activité de production d'énergie éolienne et les activités, autant récréotouristiques que de plein air, se fait bien.

2360

Donc, on pense, par exemple, au massif du Sud qui est probablement l'endroit qui est le plus similaire, parce qu'il y a du ski alpin, du ski de fond, du vélo de montagne, et la proximité est en fait encore plus grande que ce que l'on propose ici – bien, en fait, plus courte que ce que l'on propose ici dans le cadre du projet Des Neiges - Secteur sud, et la cohabitation se fait bien.

2365

Il y avait des préoccupations identiques, très, très, très similaires à ce que l'on entend aujourd'hui, et puis, finalement, ce qui se rapporte de cette expérience-là, c'est que le parc éolien n'a pas eu un effet négatif sur l'attractivité de la région, on n'a pas diminué le nombre de visiteurs, il a continué à monter au fur et à mesure.

2370

Et donc, c'est plutôt en mettant en place des mesures d'harmonisation – j'en viens à ce que vous nous demandiez – comme par exemple, ça pourrait être développé évidemment avec les différents acteurs du milieu, mais on pense, par exemple, à des investissements dans les activités ou les événements dans le secteur, ça pourrait être également des investissements dans les infrastructures si c'est ça qui est préférable.

2375

Il y a également le propriétaire de la Seigneurie de Beauré qui nous a signifié une ouverture à ce qu'une nouvelle piste de ski de fond, par exemple, puisse être aménagée sur le territoire de la Seigneurie de Beauré, potentiellement dans la zone de projet, ce qui permettrait de valoriser, d'offrir,

2380

d'ajouter une offre aux territoires, mais également de valoriser le parc éolien d'une façon différente. Donc, c'est ce que je veux dire par « mesures d'harmonisation ».

LA COMMISSAIRE :

2385

Je reviens un petit peu à ma question. Merci pour la réponse. Je reviens un petit peu à ma question précédente sur l'analyse itérative que vous allez entreprendre et qui va se prolonger. Si je comprends bien, ça va être au-delà du mandat du BAPE ou à peu près, là.

2390

Est-ce que, voyant l'intérêt que ça suscite, est-ce que vous pouvez déjà – puis je reviens à la question qui a été posée à monsieur Vézina du côté d'Hydro-Québec – est-ce que, comme vous vous êtes les concepteurs des trois parcs, est-ce que, dans votre analyse itérative, il est possible de déplacer du mégawatt du côté du Secteur ouest ou du côté de Charlevoix pour en limiter le nombre d'éoliennes dans la franche sud du parc qui est à l'étude?

2395

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2400

La réponse courte à votre question, Madame la Commissaire, c'est non, pour quelques raisons. La première étant que les trois secteurs ont été développés séparément pour des raisons, ils ont chacun leurs enjeux spécifiques, donc on a certains défis ici dans le Secteur sud et il y en a d'autres dans le secteur de Charlevoix et il y en aura d'autres dans le Secteur ouest. L'autre aspect, c'est que ce sont des – voyons? – « des capacités » qui sont prévues pour être livrées à une certaine date.

2405

Donc là, on parle de 2026 pour le Secteur sud, 2027 pour le secteur Charlevoix – parce que je ne veux pas me tromper – et puis, on ne serait pas capable de développer un projet différent, on ne serait pas capable de livrer des mégawatts qu'on avait prévus dans le secteur sud en 2026 dans le secteur Charlevoix. Ça, ça ne serait pas... le projet n'est pas rendu au même stade de développement.

2410

Puis finalement, la troisième raison, c'est une question de raccordement. Donc, on a le processus d'étude de raccordement au réseau, c'est un processus nord-américain, c'est un processus qui se fait de façon très – très? – en tout cas, c'est ça, c'est un processus qui est fait de façon très rigoureuse, et puis le fait de rajouter, par exemple, 100 mégawatts dans un autre secteur; là, ce n'est plus du tout le même projet de raccordement, donc il faudrait recommencer l'étude du raccordement au complet, on ne serait pas capable de livrer ce projet-là en 2027. Donc, il y a plusieurs raisons qui font qu'on ne serait pas capable de faire ça, là.

2415

LACOMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

2420 **M. DANIEL POULIN :**

Je suis ingénieur de formation, ça fait que quand je dis « quantifier » je m'attends à des chiffres, mais, là, ce n'est pas ça que j'ai eu.

2425 Ma deuxième question : quelles vérifications avez-vous faites, avec quelle réponse, sur les possibles impacts de l'implantation et de l'opération d'une zone industrielle sur le territoire des bassins versants, en amont de l'alimentation d'eau de la – eau – « eau potable », de la ville de Saint-Ferréol-les-Neiges?

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2435 Oui. En fait, la question de la qualité de l'impact sur les bassins versants a été étudié dans l'étude d'impact, et puis, on peut d'ailleurs le démontrer avec les parcs éoliens existants où les infrastructures sont prévues de façon à s'assurer qu'il n'y a pas de sédiments additionnels qui soient envoyés dans l'eau et que, dans le fond, ça régule les débits de façon normale, on a une très bonne, très bonne
2440 – comment je dirais? – « feuille de route » par rapport à ça pour les parcs existants.

2445 Donc, il suffit, en fait, de mettre en place les bonnes pratiques pour la construction de chemins, de s'assurer, par exemple, que lorsqu'on évacue l'eau des chemins, qu'elle soit dirigée vers des bassins de sédimentation avant d'être relâchée au niveau des milieux naturels, de s'assurer de faire l'entretien des chemins de façon adéquate pour que les fossés soient toujours bien dégagés, les ponceaux également, et de cette façon-là, on arrive à avoir un impact minimal sur la qualité de l'eau puis les débits d'eau dans les bassins versants.

2450

M. DANIEL POULIN :

Donc, il n'y aura aucune lixiviation qui va se faire, ça veut dire que tout va être étanché pour canaliser les eaux de construction et les eaux une fois que le parc éolien va être en opération?

2455

LE PRÉSIDENT :

Vous avez posé trois questions, mais c'est beau.

2460

M. DANIEL POULIN :

Oui, mais je n'irai pas mettre mon nom au registre.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2465

Donc, toutes les bonnes pratiques vont être mises en place, il y a plusieurs guides qui existent à ce niveau-là de bonnes pratiques pour s'assurer d'un impact minimal sur la qualité de l'eau. Donc, on parle majoritairement de sédimentation et, oui, on va s'assurer que ce soit fait dans les bonnes pratiques et avec les meilleures pratiques possibles, dans le fond.

2470

LA COMMISSAIRE :

Peut-être pour rassurer monsieur Poulin. Quand vous avez fait le parc existant, est-ce que vous avez fait un certain suivi de la qualité de l'eau hors parc? Est-ce que vous avez vérifié comment ça se comportait au niveau des différents effluents qui...

2475

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Ça fait quand même quelques années, on n'a peut-être pas l'expérience présente avec nous ce soir. Par contre, c'est quelque chose qu'on pourrait valider auprès de nos collègues, mais sachez qu'il n'y a pas eu de problématique qui est ressortie de ça. Donc, il n'y a pas eu de cas dont on a gardé une trace de, par exemple, de leçon apprise à faire différemment, parce que ça s'est bien passé sur le chantier précédent.

2485

LE PRÉSIDENT :

Mais donc, c'est quelque chose que l'on considère qui est en délibéré, vous devez apporter une réponse complémentaire par rapport à ça.

2490

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui.

2495

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. DANIEL POULIN :

2500

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2505

Merci à vous.

Bien, on a écouté tout à l'heure l'initiateur qui est revenu un peu sur le réseau nord-américain et l'on remarque déjà que, dans son étude d'impact, il a indiqué que l'énergie éolienne, surtout le projet en particulier, est toute désignée pour combler une large partie des besoins anticipés d'ici 2029 et 2050.

2510

Il mentionne également que les provinces limitrophes et les États du Nord-est américain se sont également dotés au cours des dernières années de politiques ambitieuses en termes de réduction des émissions de GES, et puis Hydro-Québec se positionne favorablement pour répondre à ces besoins-là. Donc, on comprend – et ça vient d'être dit aussi – que c'est dans ce contexte que les projets sont développés.

2515

Est-ce que l'énergie – et là, je m'adresse d'abord à Hydro-Québec –, est-ce que l'énergie qui va être produite serait destinée à répondre aux besoins du Québec ou à l'exportation?

2520

M. LOUIS VÉZINA :

2525

Monsieur le Président, lorsqu'on considère que près de 85% des ressources d'Hydro-Québec Production sont acheminées vers le distributeur québécois en ce moment; lorsqu'on considère que la croissance des besoins au Québec va augmenter de façon très importante au cours des prochaines années; on peut dire et on peut affirmer que la très grande majorité des mégawatts qui vont être produits par le projet éolien vont être destinés à la demande québécoise.

2530

À ce niveau-là, donc, vous avez fait vous-même référence à ce qui est indiqué dans notre plan d'action 2035. Déjà on peut voir que les besoins québécois sont en très, très forte croissance, alors, on peut dire que, les ressources additionnelles qui seront construites d'ici les prochaines années seront utilisées pour rencontrer la demande québécoise.

2535

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que le ministère de l'Énergie a une position par rapport à la réponse qu'Hydro-Québec vient de donner?

2540

Mme JULIE POULIN :

Non, tout à fait, Hydro-Québec est le mieux placé pour parler de ses besoins puis de comment il va rencontrer ses besoins.

2545

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous êtes bien alignés sur cette question?

2550

Mme JULIE POULIN :

Tout à fait.

2555

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Mme ANNE SAVARY

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Anne Savary. Rebonsoir.

2565 **Mme ANNE SAVARY :**

Moi, c'est sur l'acceptabilité sociale. Avec ce que je viens d'entendre, je tombe en bas de ma chaise, je vois que le contrat a été passé d'Hydro-Québec à Boralex, puis, t'sais, il n'y a comme pas de... c'est *cané*, c'est tout *cané*, là, sans tenir compte de l'avis de la population, de l'acceptabilité sociale, puis je suis vraiment déçue un petit peu d'entendre ça, qu'il n'y a comme pas de marge là. Je me dis « c'est impossible ». Moi aussi, je suis ingénieure de formation, puis quand tu fais des projets, tu as toujours, t'sais, tu fais toujours des plans A, plan B, plan C, puis là, il n'y en a pas de plan B.

2570 Mais j'ai une question, moi, vu que c'est le projet le Des Neiges, c'est le plus, il est très proche de la municipalité de Saint-Ferréol, tout ça, il y a des activités qui se tiennent; est-ce que Boralex a effectué des consultations auprès de résidents ou de groupes de la municipalité ou la Municipalité comme telle, vu que c'est elle qui est la plus impactée par la proximité de ce parc-là?

2575 **LE PRÉSIDENT :**

2580 Merci.

Alors, Madame Fortin-Richard, avez-vous consulté la population de Saint-Ferréol-les-Neiges, puisque c'est elle qui va être impactée? Et c'est quoi, la nature de la consultation que vous avez faite? Vous avez discuté de quoi? Vous êtes entendu sur quoi?

2585 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Donc, on a effectivement consulté la population à quelques reprises dans les dernières années sous la forme de séances d'information, et, également, on a des coordonnées qui sont disponibles sur notre site web où les gens peuvent nous rejoindre en tout temps. Donc, il y a plusieurs, plusieurs citoyens

2590

qui nous ont appelés pour nous parler de leurs préoccupations, donc, on en a pris considération à ce moment-là, puis plus spécifiquement, on a eu trois rondes de consultations qui ont été effectuées, donc en 2021, en 2022 et en 2023. Et, à chaque fois, c'est le même processus, donc on identifie au préalable des parties prenantes que l'on consulte de façon ciblée.

2595

Donc, souvent, ça va être plus des groupes comme les municipalités en font partie, la MRC en fait partie, les différents acteurs des organismes économiques, des organismes environnementaux. Et puis, pour ce qui est de la population, bien là, on vient faire des événements vraiment spécifiques.

2600

En 2021, évidemment, on était encore en contexte pandémique, alors ça avait été fait de façon virtuelle, donc il y avait plusieurs séances disponibles où on invitait les gens à s'inscrire pour avoir des séances en petits groupes, donc jusqu'à 5 personnes.

2605

Et puis, donc ce qui a été fait, c'est, dans le fond, c'est la même chose, en fait, dans les séances en personne, on présente le projet à l'aide de soit une présentation PowerPoint si c'est virtuel et des panneaux lorsque c'est en personne. Donc, on présente l'ensemble du projet et puis, ensuite, on répond à l'ensemble des questions que les gens nous formulent en personne ou en virtuel.

2610

En 2022, on a non seulement présenté le projet, mais on a également présenté la première configuration, celle qui était dans l'étude d'impact et on a présenté les principaux résultats de l'étude d'impact également. Et puis, en 2023, bien là, on est venu faire une mise à jour et on a présenté la nouvelle configuration à 71 positions. Donc, c'est un peu la façon dont on fonctionne pour les consultations citoyennes.

2615

Mme ANNE SAVARY :

Moi, je veux savoir, la Municipalité...

2620

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Oui.

2625

Mme ANNE SAVARY :

2630 ... l'avez-vous rencontrée, la Municipalité, la mairesse, le conseil municipal? Comment ça se passe? Parce que, ils ont un rôle très important, eux autres, donner l'aval « oui » ou « non », c'est ça qu'on voit aujourd'hui, là.

LE PRÉSIDENT :

2635 Merci pour la deuxième question.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, excusez, j'avais peut-être mal compris, je pensais que vous parliez des citoyens.

2640 **Mme ANNE SAVARY :**

Mais je parlais des deux.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2645 Mais la réponse est la même. En fait, les municipalités avoisinantes, donc, certainement Saint-Ferréol-les-Neiges, ont été consultées. Donc, on est allé faire des présentations. À chaque fois qu'on avait une ronde de consultation, donc en 2021, en 2022 et en 2023, on a proposé au conseil municipal de venir leur faire une présentation du projet...

2650 **Mme ANNE SAVARY :**

O.K.

2655 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

2660 ... avec le même contenu que ce qui est présenté en porte ouverte, des fois, c'est un peu adapté en fonction, là, de leur demande spécifique, et on a répondu à l'ensemble des questions de la Municipalité à ce moment-là également.

Mme ANNE SAVARY :

Donc, vous les avez rencontrés spécifiquement...

2665

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci.

2670

Mme ANNE SAVARY :

Parfait.

2675

LE PRÉSIDENT :

Merci pour vos deux questions.

Et merci à vous, madame Fortin-Richard.

2680

Avant d'appeler quand même le prochain intervenant, je pense que, et puis la question qui vient d'être posée, elle nous permet de rebondir aussi sur le plan d'action que vous avez mentionné tout à l'heure, monsieur Vézina, « Vers un Québec décarboné et prospère ». On dit qu'en raison de la nature intermittente de l'éolien, la contribution de l'énergie éolienne additionnelle au complément des besoins en puissance est de l'ordre de 15 % selon les exigences réglementaires en vigueur.

2685

Alors, en ce qui concerne la contribution aux besoins en puissance, est-ce que vous pouvez nous expliquer l'écart entre les données qui ont été fournies par l'IREQ en 2016 qui sont de 30%, si ma mémoire est bonne, et le 15% des actuelles exigences réglementaires que vous avez?

2690

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. Monsieur le Président, je vais peut-être offrir un premier élément de réponse et après, ensuite, je pourrai passer la parole à mon collègue.

2695 Quand vous dites « exigences réglementaires », c'est plutôt la méthode de calcul qui suit des exigences réglementaires pour voir la contribution marginale de parcs éoliens au bilan de puissance d'une entité comme Hydro-Québec.

2700 Alors, là-dessus, je pourrais passer la parole à mon collègue qui pourrait vous donner plus de détails.

M. MARC-ANTOINE BARIL :

2705 Oui. Merci. Si vous me permettez, je vais juste présenter une diapositive aussi qui va me permettre d'aider à clarifier le mix énergétique qu'on présente dans le plan d'action 2035.

LE PRÉSIDENT :

2710 Allez-y.

M. MARC-ANTOINE BARIL :

2715 Donc, effectivement, dans le plan d'action 2035, on parle de besoins énergétiques additionnels qui vont être nécessaires pour décarboner notre économie et pour répondre à la croissance économique, donc de l'ordre de 60 térawattheures d'ici 2035.

2720 Pour se donner une perspective, un ordre de grandeur, aujourd'hui, la demande du Québec est d'environ 180 térawattheures, donc on parle du tiers en énergie qu'on devra ajouter d'ici 2035 pour répondre à la croissance et à la décarbonation du Québec.

2725 Hydro-Québec, il faut le savoir, on travaille avec deux types de bilans, donc des bilans en énergie, des bilans en puissance. Donc, la puissance, c'est ce qui est nécessaire à un moment X, donc en période de pointe quand il y a de grands froids l'hiver, comme on a connu dans les dernières semaines. Donc, ce 60 térawattheures-là en énergie, en puissance, on estime que ça représente entre 8 et 9000 mégawatts additionnels.

Encore une fois, pour donner un ordre de grandeur, la demande actuelle du Québec, c'est environ 40 000 mégawatts. Donc, après, pour répondre à ces besoins-là, on mise sur plusieurs sources d'énergie. Il y a l'économie d'énergie qui est notre premier pilier, donc en efficacité énergétique, donc comment on

2730 peut aller rehausser nos gains en économie qui ne seront pas consommés, donc autant en énergie en puissance.

On mise aussi sur des investissements dans le parc hydroélectrique, donc du rehaussement dans certaines centrales de leur capacité de production, des centrales à réserve pompée qui vont permettre de stocker de l'énergie pour répondre aux besoins de puissance. Et, éventuellement, il y a d'autres facteurs, dont l'éolien.

2740 Donc, l'éolien, ici, on le présente donc sur la barre de droite, c'est environ une contribution en puissance de 1500, 1700 mégawatts pour les 10 000 mégawatts qu'on envisage de mettre en service d'ici 2035. Donc, de là, le ratio, donc, vous évoquez le 15%, qui est la contribution en puissance reconnue pour l'éolien.

2745 Pourquoi le 15%? C'est que, l'éolien, c'est une énergie qui est variable, donc on ne peut pas nécessairement compter à 100% sur les 10 000 mégawatts qu'on va mettre en service pour répondre à la demande en puissance. Donc, on ne peut pas, nous, s'engager puis miser sur le fait qu'il va venter dans les périodes les plus froides, donc on se doit de faire des modélisations, des centaines de modélisations qui sont faites à l'interne selon les différentes évolutions météorologiques, la température, mais aussi la demande à un moment X est sollicitée, donc à quelle façon dont le vent va se comporter aussi en mix à ça et on a des exigences nord-américaines pour le nord-est de fiabilité, donc, nous, on ne peut pas s'engager pour les prochains 10 000 mégawatts à un taux pondéré de 15 %.

2755 Puis, ça, plus que l'éolien prend de la place dans notre mix énergétique, bien, plus le taux marginal est décroissant, donc chaque nouveau mégawatt éolien contribue beaucoup en énergie, mais en puissance, la contribution en puissance à laquelle on peut s'engager, nous, avec les normes de fiabilité est réduite.

Donc, c'est pour ça que l'IREQ, probablement, à l'étude auxquelles vous faisiez référence à 30%, c'était par rapport au mix énergétique actuel, mais là, nous, on modélise selon le mix énergétique à venir, puis c'est pour ça qu'on doit avoir une plus grande prudence avec le 15%.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ceux qui ne sont pas des économistes, est-ce que vous pouvez mieux nous détailler comment est-ce que cette valeur-là de 15% a été effectivement calculée et quelles sont les raisons qui vous ont amené, par exemple, à l'adopter? On comprend que c'est une énergie intermittente et qu'on ne

2765 peut pas s'engager trop loin par rapport à sa mobilisation, mais comment est-ce que cette valeur de 15% a été calculée et pourquoi? Quelles sont les raisons pour lesquelles vous l'avez adoptée?

M. MARC-ANTOINE BARIL :

2770 Donc, le 15%, c'est vraiment des simulations à l'interne. Donc, nous, on simule justement selon la demande qui est prévue, puis, en fait, pour illustrer cette valeur-là de l'hydroélectrique, donc les centrales hydroélectriques existantes, la reconnaissance en puissance est quasi de 100%, parce que c'est une énergie qui est pilotable, donc on sait que, à un moment X, on va pouvoir compter sur cette source de production là pour répondre à de la demande.

2775 Par contre, l'éolien, c'est vraiment avec des modélisations qui sont faites, donc de se dire, selon des centaines de modélisations « est-ce que je peux m'engager à la hauteur de 15% sans être en déficit d'énergie? » Donc, nous, Hydro-Québec, en tant que société intégrée, on doit s'assurer de répondre à la demande à laquelle on accepte le raccordement.

2780 Donc, c'est vraiment le fruit de simulations qui nous permettent de répondre à des critères de fiabilité reconnus, donc, on ne peut pas aller nécessairement au-delà de ça sans quoi on risquerait de ne pas avoir assez de production pour répondre à l'entièreté de la demande à ce moment-ci.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2790 Monsieur Vézina a abordé très rapidement tout à l'heure la question des exigences réglementaires. C'est quoi, ces exigences réglementaires?

M. LOUIS VÉZINA :

2795 Oui, Monsieur le Président. Je faisais référence aux normes de fiabilité qu'on doit rencontrer au niveau de la gestion du réseau d'Hydro-Québec. Et ces normes de fiabilité là sont émises ou édictées par des organismes comme le Northeast Power Coordinating Council qui donne les méthodes de calcul justement pour calculer la contribution en puissance de production éolienne. Alors, c'est conformément à ces règles-là que nous avons fait les calculs.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ce sont ces organismes-là qui s'assurent du respect de ces normes?

2805 **M. LOUIS VÉZINA :**

Oui. Il faut faire les calculs adéquats pour bien mesurer la contribution en fiabilité ou en capacité, en fait, de toutes les technologies, et, effectivement, c'est édicté par des organismes du genre.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et si ces normes-là, ces réglementations-là ne sont pas respectées, c'est quoi, les conséquences pour Hydro-Québec?

2815 **M. LOUIS VÉZINA :**

À ce niveau-là, on serait en défaut de... O.K., je vais faire attention ici, Monsieur le Président, probablement que j'aurais besoin de consulter les équipes pour vous donner une réponse très précise, ce n'est pas mon ma sphère d'expertise, mais on se trouverait en défaut de... je crois qu'on se retrouverait en défaut de respect de normes de fiabilité.

2820

Mais, si vous me permettez, je vais consulter les équipes à l'interne pour vous donner une réponse plus...

2825 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, vous pouvez compléter. Ce serait intéressant aussi qu'on sache quelles seraient aussi les conséquences pour un exploitant de parcs éoliens par exemple. C'est dans la même perspective que ce qu'on avait. De toutes les façons, on va revenir sur ces questions-là. On me fait signe qu'il faut que je donne la parole aux citoyens.

2830

M. ROGER ARSENAULT

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je voudrais inviter monsieur Roger Arsenault.

2840 **M. ROGER ARSENAULT :**

Madame, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2845 Bonsoir, bienvenue.

M. ROGER ARSENAULT :

2850 Merci.

Alors, voici ma question : la Municipalité de Saint-Ferréol a-t-elle consulté son Comité consultatif sur l'urbanisme et son Comité consultatif sur l'environnement avant de donner son accord? Si oui, quelle a été leur recommandation?

2855 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la question. On va envoyer la question par écrit à la Municipalité puisque je pense que...

2860 **M. ROGER ARSENAULT :**

Il n'y a personne qui représente Saint-Ferréol ici ce soir?

LE PRÉSIDENT :

2865

Non. Mais on les a invités par écrit. Donc, théoriquement, ils ne se sont pas préparés pour répondre à la question. Cependant, s'il y a quelqu'un qui a reçu le mandat de répondre à une telle question dans la salle et qui est de Saint-Ferréol; bien oui, on peut l'écouter.

2870 Très bien. Donc, la mairesse vient de quitter. La question va être prise en délibéré. C'est noté.
Elle va être posée et vous aurez la réponse. Si on ne l'a pas en salle, c'est clair que quand on va
recevoir cette réponse-là, elle sera rendue publique.

M. ROGER ARSENAULT :

2875 Merci.

Alors, ma seconde question : la compagnie Boralex a-t-elle fourni plusieurs configurations de
projet ou prototype à la MRC avant de mettre au point celui qui nous concerne actuellement?

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin-Richard.

2885 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

En réponse à la question de monsieur Arsenault, Monsieur le Président, en fait, on a commencé
nos consultations en 2021 avec une zone de projet; donc, le but étant d'aller sonder les différents
acteurs sur la zone de projet en question. Donc, c'est comme ça que l'on a commencé.

2890 Et, par la suite, on a développé une configuration à 83 positions dans cette zone de projet là avec
quelques, à ce moment-là, on parlait de 60 à 80 éoliennes, donc on avait trois positions alternatives qui
étaient prévues à ce moment-là. Donc on n'a pas présenté à la Municipalité de multiples configurations,
en fait, la façon dont on fonctionne, c'est qu'on est parti des contraintes du territoire déjà connues pour
arriver à cette configuration-là.

M. ROGER ARSENAULT :

Alors, aucun plan B, non plus, au niveau de la configuration pour accommoder, là?

2900 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

En fait...

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

2910 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

2910

En fait, lorsque les trois partenaires constituant l'initiateur de projet ont fait l'analyse de l'opportunité d'investissement, on a prévu, en fait, une marge de manœuvre qui est standard dans l'industrie basée sur notre expérience en tant que trois compagnies qui font des projets dans le domaine de l'énergie depuis de nombreuses années, et donc, il n'y a pas eu de marges de manœuvre spécifiques qui ont été prévues.

2915

Je suspecte que vous voulez en venir à la question du paysage et du mont Sainte-Anne, là, je m'avance peut-être. Il n'y a pas eu de marges de manœuvre spécifiques qui ont été prévues pour ça étant donné les exemples de cohabitation, ailleurs au Québec qui se font bien. Donc on a vraiment établi une marge de manœuvre générale sur le projet et qui correspond au standard du marché à ce niveau-là.

2920

LE PRÉSIDENT :

2925

Est-ce que c'était possible d'avoir un plan B comme tout le monde demande? Est-ce qu'il y a des questions techniques liées au gisement de vent et à des emplacements spécifiques qui font que, dans un projet du type de ce que vous avez raisonnablement, on peut avoir ou non un plan B?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2930

En fait, dans le domaine éolien, on ne parle pas nécessairement de variantes, de plan A ou de plan B, on parle de configuration itérative, donc configuration 1, 2, 3, 4, mon collègue le dit souvent, le dernier projet Seigneurie de Beaupré a été construit à la configuration 128. Ça image un peu le fait que c'est vraiment un processus itératif.

2935

Donc, oui, on a une marge de manœuvre qui est prévue, mais ce n'est pas un plan A ou un plan B, parce qu'au final dans l'éolien, chaque position, chaque chemin, chaque façon de configurer l'aire d'assemblage constitue une variante potentielle. Donc, on va vraiment, dans le fond, examiner chacune

2940 de ces positions-là et on essaie d'aller trouver le compromis ou l'équilibre le plus favorable dans l'ensemble des contraintes.

Ceci dit, on doit utiliser la marge de manœuvre que l'on a pour prendre en considération tous les paramètres, donc autant environnementaux qu'humains, que techniques, que économiques aussi. Donc c'est comme ça que l'on utilise cette fameuse marge de manœuvre.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour...

2950 **M. ROGER ARSENAULT :**

Pardon, excusez-moi. Et tout ça pour maximiser le projet selon le mot que vous avez utilisé tantôt, là, l'expression utilisée?

2955 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Donc, vous venez de prendre un bonus, on avait autorisé deux questions. Vous êtes allé avec un bonus. Merci.

2960 **M. ROGER ARSENAULT :**

Merci beaucoup.

2965 **Mme MARTINE OUELLET**

LE PRÉSIDENT :

Martine Ouellet.

2970 **Mme MARTINE OUELLET :**

Donc, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2975

Bonsoir.

Mme MARTINE OUELLET :

2980

Martine Ouellet, chef de Climat Québec, ancienne ministre des Ressources naturelles, mais j'ai aussi travaillé de longues années chez Hydro-Québec, particulièrement avec le secteur industriel. J'aurais donc deux questions. Comme la mission du BAPE s'appuie sur les 16 principes du développement durable, ma première question sera en lien avec le Principe N, « Production et consommation responsable », tandis que ma deuxième question sera en lien avec le

2985

Principe M – comme, Martine – « Respect de la capacité de support des écosystèmes » dont les humains font partie.

2990

Donc, pour la première question, on a entendu tantôt d'Hydro-Québec a dit que la production du projet éolien Des Neiges servirait principalement pour la croissance au Québec. Et, effectivement, il y a une très grande croissance au Québec, particulièrement dans le secteur industriel, qui découle d'une campagne assez agressive pour attirer de nouveaux gros consommateurs. Il faut savoir qu'au Québec, on a un tarif industriel, un des plus bas dans le monde, le plus bas en Amérique du Nord, mais s'est ajouté à ça un rabais de 20%.

2995

LE PRÉSIDENT :

La question?

3000

Mme MARTINE OUELLET :

3005

Donc, la question, c'est : est-ce que – parce que le principe du développement durable puis la mission du BAPE, « Production et consommation responsable ». Est-ce que c'est responsable de faire un projet de production pour des projets industriels qui ont très peu de valeur ajoutée, par exemple, comme les cryptomonnaies qui se sont ajoutées dernièrement pour 400 mégawatts ou pour les bases de données de plusieurs centaines de mégawatts, et ce – là, il faut savoir que comme il y a 20%, le coût de production, vous ne nous l'avez pas dit, mais vous avez dit que ça sera pas si loin de la Romaine...

LE PRÉSIDENT :

3010

S'il vous plaît.

Mme MARTINE OUELLET :

3015

Oui. Non, mais c'est 6 cents le kilowattheure, mettons, je fais un estimé, et le coût du tarif L avec le 20% de rabais sera de 4.26 cent; donc, c'est une perte nette de 1.74 cents le kilowattheure, qui devra être absorbée par les consommateurs d'électricité. Est-ce que c'est responsable en termes de production et en termes de consommation selon les 16 principes du développement durable?

3020

Et la question, c'est : est-ce qu'Hydro-Québec peut nous fournir la liste de toutes les entreprises qui ont bénéficié du 20% de rabais, qui génère la croissance, là, une croissance vraiment importante des entreprises souvent étrangères et c'est quoi la valeur ajoutée qu'ils ont estimée de ces projets-là?

LE PRÉSIDENT :

3025

Bien, il y a beaucoup de questions dans votre seule question, c'est quand même beaucoup. On va essayer de... Donc, la première question qui s'adresse à Hydro-Québec : est-ce que c'est responsable? Donc, on va commencer par là. Tout ce qui est lié à la demande de la liste de tous les... Je pense que nous, on a reçu un mandat, le mandat, c'est d'examiner le projet éolien Des Neiges. Donc, on va se limiter à celui-là. Il y a probablement d'autres cadres pour recevoir de l'information beaucoup plus détaillée sur la liste exhaustive de tous les demandeurs de rabais au niveau d'Hydro-Québec.

3030

Donc, la première question, c'est celle-là : est-ce que c'est responsable de s'engager dans la voie qu'elle a indiquée?

3035

M. LOUIS VÉZINA :

3040

Oui, Monsieur le Président, je vais me permettre, il y a, dans la question, il y a un lien qui est fait entre le projet Des Neiges et la clientèle industrielle au Québec. À ce niveau-ci, je dirais que lorsqu'on regarde le plan d'action 2035, on voit que 75% des besoins identifiés dans l'avenir sont pour la décarbonation du Québec, de l'ensemble de l'économie québécoise.

Alors, je pense qu'il est responsable de développer des projets du type du projet Des Neiges qui nous donnent de l'énergie de l'électricité propre et renouvelable pour nous permettre de décarboner le Québec.

3045

Maintenant, si vous voulez avoir plus de détails, mon collègue ici est mieux placé que moi pour vous parler du Plan 2035 et justement des efforts de décarbonation qui ont lieu.

LE PRÉSIDENT :

3050

Mais avec une démonstration de ce que c'est vraiment responsable de faire ce choix-là et que ce n'est pas juste un choix au hasard qui est fait, parce que sa question porte sur le principe du développement durable, le principe de la responsabilité.

3055

M. MARC-ANTOINE BARIL :

Effectivement, donc comme mon collègue le mentionnait, donc 75%, aujourd'hui, des nouveaux besoins qui sont énoncés dans le plan d'action servent à décarboner le Québec, donc un 40% qui sert à décarboner l'électrification des transports, décarbonation des bâtiments. On a un 35% aussi qui sont pour la décarbonation des industries actuelles; donc, on a déjà un tissu industriel qui émet des gaz à effet de serre au Québec aujourd'hui. Donc, qu'on pense aux alumineries, aux sidérurgies, autres.

3060

Donc, il y a un 35% de la nouvelle demande qui est quand même dédiée à électrifier les procédés industriels à ce niveau-là, donc qui sont quand même, en fait, qui nous rendent sur la trajectoire qu'on souhaite avoir pour l'atteinte de la carboneutralité à l'horizon 2050 pour le Québec, donc à ce niveau-là.

3065

Puis on a un 25% qui est pour la croissance économique, mais qui est une opportunité aussi de croissance puis de décarbonation à l'échelle planétaire, donc de réussir à développer des industries comme la filière batterie, par exemple, qui vont permettre de décarboner indirectement d'autres filières. C'est un choix qui a été fait au niveau sociétal à ce niveau-là.

3070

LE PRÉSIDENT :

On va laisser à madame Ouellet sa deuxième question.

3075

Mme MARTINE OUELLET :

3080 Oui, bien, je comprends que, le principe de production et de consommation responsable du développement durable, c'est de la croissance à tout prix malheureusement. Je comprends qu'il y a une partie pour la décarbonation, mais il y a quand même une partie pour la croissance à tout prix.

3085 Et je vous avais indiqué qu'il y avait une perte dans ça, parce que le prix produit par rapport au prix vendu, il va devoir être absorbé par les consommateurs d'électricité. Donc, en tout cas, je vois que, malheureusement, le Principe N du développement durable n'est pas respecté dans ce cas-là. J'espère que vous en tiendrez compte dans votre évaluation.

3090 Et sur la deuxième question, « Respect de la capacité de support des écosystèmes », il faut se rendre compte que le projet Des Neiges; là on regarde un 400 mégawatts, mais ce 400 mégawatts-là s'ajoute à un 364 mégawatts déjà existant et il y a deux autres 400 mégawatts qui vont s'ajouter; ce qui fait un total de 1564 mégawatts, ce qui est énorme, là, c'est le plus gros parc.

3095 Et donc, les effets cumulatifs que ce soit pour le bruit que ce soit pour les chemins d'accès que ce soit pour les écosystèmes, la biodiversité, l'eau, donc c'est important à prendre en considération, parce que ce n'est pas la même chose d'avoir 360 mégawatts, d'avoir 364 plus 400, plus un autre 400, plus un autre 400.

3100 Donc, est-ce qu'il y a des études qui existent qui vont prendre en compte les effets cumulatifs de tous ces projets-là, parce que le 400 mégawatts qui s'ajoute avec le projet actuel, il est collé, il est vraiment juxtaposé à côté du 364 déjà existant.

LE PRÉSIDENT :

3105 La question est claire. Merci beaucoup, madame Ouellet.

Bien donc, voilà, c'est ça, est-ce que les effets cumulatifs du projet, en prenant en compte l'ensemble du développement, est-ce que ces effets cumulatifs-là ont été évalués? S'ils ont été évalués, quels en sont les résultats sur les différentes variables, les différents enjeux qu'on a cités : le bruit, la grive de Bicknell, et cetera?

3110 Donc, allez-y droit aux réponses, s'il vous plaît. Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, bien sûr, Monsieur le Président.

3115

Donc, en réponse à la question de madame Ouellet, les impacts cumulatifs sont l'objet d'une section de l'étude d'impact. Donc, effectivement, l'étude d'impact y a porté une attention particulière. On a considéré là-dedans les parcs éoliens existants, les activités actuelles sur le territoire, notamment l'exploitation forestière. Les prochains secteurs Des Neiges, dans la mesure des informations connues à ce jour, les lignes de raccordement également aux différents secteurs, et puis aussi, les travaux planifiés par le MTND (*sic*) sur le réseau routier.

3120

Donc, tous ces éléments-là ont été pris en considération dans l'étude d'impact et puis ils seront également pris en considération dans chacune des études d'impact des autres secteurs. Donc, à ce moment-là, on aura plus d'informations, les projets seront plus avancés, on pourra détailler encore plus l'analyse des impacts cumulatifs pour s'assurer qu'ils demeurent peu importants et acceptables pour le milieu.

3125

L'avantage d'être sur un territoire qui fait déjà l'objet d'exploitation forestière, c'est qu'il y a déjà beaucoup de chemins qui existent, donc ça nous permet d'utiliser des chemins existants plutôt que de venir devoir en créer des nouveaux sur l'ensemble du territoire.

3130

Et le fait également, d'avoir des éoliennes de plus grande puissance nous permet d'en mettre beaucoup moins pour la même capacité comparativement notamment au parc existant. Là, on parlait de 364 mégawatts pour 164 éoliennes alors qu'on parle de 400 mégawatts pour 57 à ce moment-ci. Donc, c'est le genre de chose qui est fait pour s'assurer de minimiser le plus possible l'impact cumulatif de l'ensemble des projets sur le territoire.

3135

Mme MARTINE OUELLET :

Fait que ça l'inclut le...

3140

LE PRÉSIDENT :

(inaudible) je vous en prie.

3145

Il faut avoir en perspective c'est quoi la capacité de charge, la capacité de support de cet environnement-là. Vous dites qu'il y a déjà beaucoup d'activités qui se pratiquent là et il y a déjà aussi des parcs éoliens qui sont là, et d'autres vont venir s'ajouter.

3150

Donc, la question : est-ce que cet environnement-là est capable de supporter l'ensemble des activités, l'ensemble du développement que vous prévoyez y mettre? Et qu'est-ce que vous donnez comme résultat, pour rassurer la citoyenne que, oui, vous avez tenu compte de ça et que des mesures sont prises depuis l'évitement jusqu'aux mesures d'atténuation des compensations pour pouvoir prendre en compte cette problématique?

3155

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Est-ce que ça serait possible de donner la parole à notre expert sur l'étude d'impact...

3160

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3165

... pour cette question?

M. MATTHIEU FÉRET :

3170

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez? Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Effectivement, donc, je confirme que...

LE PRÉSIDENT :

3175

Pouvez-vous décliner votre identité, s'il vous plaît?

M. MATTHIEU FÉRET :

3180

Oui, pardon, excusez-moi, je n'ai pas commencé par le début. Matthieu Féret, biologiste chez PESCA Environnement, responsable de l'étude d'impact.

Effectivement, donc je confirme que les impacts cumulatifs ont effectivement été pris en compte comme l'exige la directive du ministère. C'est un volet qui est couvert dans l'étude d'impact de tout projet incluant les projets éoliens.

3185 Dans ce cas-ci, effectivement, on regarde à faire le bilan de qu'est-ce qui est déjà en place sur le territoire et qu'est-ce qui est à venir comme projet, que ce soit sur le territoire, aussi à une échelle un peu plus régionale, donc pour avoir vraiment un contexte plus global.

3190 Comme le précisait madame Fortin-Richard, chaque projet en développement, vous l'avez compris, je pense, on a parlé d'itération, chaque projet vise à réduire l'impact résiduel au minimum, que ce soit par maximiser les efforts d'évitement ou les atténuations, ou la compensation. Je pense entre autres au milieu humide, au milieu hydrique, l'objectif de la loi, et le projet s'y conforme, c'est d'en arriver à aucune perte nette.

3195 Donc, il y a vraiment un effort dans différentes composantes de limiter l'impact résiduel de chaque projet. C'est un projet aussi qui s'arrime avec l'industrie forestière, donc encore là, il y a une optimisation de qu'est-ce qu'il y a déjà comme activités sur le territoire pour réduire le cumul des deux activités, dans le fond.

3200 **Mme MARTINE OUELLET :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3205

Merci.

3210 Mais j'aimerais quand même que le ministère de l'Environnement donne son appréciation, parce que là on comprend qu'il y a l'évaluation des impacts cumulatifs qui a été faite, qu'elle est l'appréciation que vous donnez de ça? Comment l'avez-vous évaluée? Et comment vous vous êtes assuré que cela répond à aux directives que vous avez mises par rapport à ça?

Mme JULIE LECLERC :

3215 Oui. Julie Leclerc, ministère de l'Environnement.

3220 Bien, c'est ça, comme ça a déjà été mentionné, dans la directive on demande à l'initiateur de présenter un volet sur les effets cumulatifs, ce qui a été fait. Puis le ministère a questionné dans les différentes séries de questions, par rapport aux impacts cumulatifs, puis les réponses qui ont été fournies par l'initiateur étaient jugées recevables à ce moment-ci. On a seulement complété la phase de recevabilité de notre analyse; donc, là, on va vraiment analyser l'acceptabilité environnementale de ces réponses-là dans la prochaine étape.

LE PRÉSIDENT :

3225 Donc, à ce stade-ci, les résultats ont été jugés quand même satisfaisants?

Mme JULIE LECLERC :

3230 Bien, on a jugé qu'on avait toutes les informations en main pour pouvoir juger des impacts cumulatifs, mais je tiens à dire que s'il y a d'autres préoccupations qui ont été soulevées, le ministère a le pouvoir de questionner en tout temps la procédure, l'initiateur, donc on pourra poser d'autres questions, puis s'il manque d'informations, on peut en demander des informations supplémentaires.

LE PRÉSIDENT :

3235 Donc, s'il y a encore des doutes au niveau de madame Ouellet, cette préoccupation-là peut être examinée par le ministère et s'assurer que cette évaluation a été faite dans les règles de l'art et que les résultats sont bons?

3240 **Mme JULIE LECLERC :**

Oui, exactement. Toutes les préoccupations qui sont soulevées pendant l'audience, on va en tenir compte dans l'analyse d'acceptabilité environnementale du projet.

3245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Leclerc.

3250 _____
Mme JULIE BLONDEAU

LE PRÉSIDENT :

Julie Blondeau. Bonsoir. Bienvenue. Vos questions?

3255 **Mme JULIE BLONDEAU :**

Oui, alors « Julie », oui, c'est mon nom, et je suis une fière native de Saint-Ferréol-les-Neiges, donc revenue il y a 13 ans dans la communauté. Donc, merci, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, de m'accorder la parole.

3260

Donc, moi, c'est encore en lien avec l'acceptabilité sociale – c'est le jour de la marmotte ce Soir!

3265

Il semble que celle-ci, enfin, à moins que je me trompe, que c'est peut-être un peu plus facile à contourner, voire bafouer lorsqu'on est face à une petite population comme la nôtre, on est dans les 3000 habitants.

3270

Puis comme le faisait remarquer en entrevue monsieur Pierre Harvey qui a parlé tout à l'heure à la Télévision d'Ici, si ce projet-là se produisait dans le coin de Mont-Tremblant, je pense qu'il y aurait probablement un tollé de la population, parce que c'est vrai que ça va vraiment enlaidir le paysage, mais bon.

3275

La question, et, d'ailleurs, je tiens à saluer particulièrement, Madame Oribe, Monsieur Vézina, et, Monsieur Baril, parce que la question risque de les intéresser, c'est que je trouve qu'on a fait les frais au cours des dernières années de quelques décisions d'Hydro-Québec. Il y a 10 ans, ils ont fermé notamment le site qu'on avait à Saint-Ferréol-les-Neiges, les Sept-Chutes, et ça a été fermé unilatéralement.

LE PRÉSIDENT :

3280

La question?

3285

Mme JULIE BLONDEAU :

3290 Oui. La question, bien, c'est que : est-ce que ce serait possible justement, pour peut-être favoriser
l'acceptabilité sociale et produire, doubler le nombre d'emplois permanents, jusqu'à 15 personnes
sûrement, de nous donner cette faveur-là d'une certaine façon, de réouvrir ce site-là qui a été fermé
sous des prétextes difficiles à comprendre, de façon peu transparente, parce que c'est un site justement
qui parle d'hydroélectricité. Ça a été un site fondé au début du 20e siècle, en 1912, j'y ai travaillé 5 ans,
j'y ai appris mon travail, j'étais bilingue, j'y suis devenue bilingue à force de travailler, donc, je pense
que ça pourrait, en tout cas, je me demande s'il serait possible d'envisager cette possibilité-là pour
3295 Hydro-Québec de nous offrir cette chance-là?

LA COMMISSAIRE :

3300 Madame Blondeau, est-ce que, pour le bénéfice de la Commission qui n'est pas native comme
vous de Saint-Ferréol, est-ce que vous pourriez nous expliquer c'est quoi, de quel site vous parlez? Il
y a une centrale aux Sept-Chutes, mais je comprends qu'il y avait autre chose.

Mme JULIE BLONDEAU :

3305 Oui, tout à fait. Écoutez, c'est un site incroyable qui a été fermé il y a 10 ans, à peu près, de façon
unilatérale, puis sans raison valable, puis il n'y a pas eu une très grande mobilisation au plan de la
Municipalité de l'époque pour empêcher cette fermeture-là.

3310 Ça faisait l'affaire de tout le monde de se débarrasser de ça, on prétextait que ça coûtait trop
cher. Or, ce lieu-là a été érigé en 1912, il y a des Polonais qui ont travaillé sur la structure de ce parc-là.
J'y ai été guide, il y a plein de gens d'Hydro-Québec qui ont travaillé, ça a été le début de la
nationalisation, je veux dire, c'est un site très, très riche et qui a été fermé justement prétextant que ce
n'était plus sécuritaire pour les personnes lorsque le site a été réouvert au début des années 2000.

3315 Donc, ça a quand même duré 15 ans, c'était encore sécuritaire probablement. Mais là, en 2013
2014, là, ça ne l'était plus. On s'est fait jeter dehors, on a défait nos installations, nos belvédères
incroyables, puis c'est un site vraiment qui est composé de sept chutes, il y a un barrage tout en haut,
une conduite forcée qui acheminait, et qui achemine maintenant encore, l'eau jusqu'à la centrale
hydroélectrique. Puis, écoutez, j'y ai travaillé 5 ans, puis moi, j'ai été guide touristique pendant 30 ans

3320 de ma vie, c'est là que j'ai appris mon métier vraiment, puis c'est là que j'ai pu améliorer mon anglais, puis parler à plein de gens, découvrir un site incroyable.

Je sais que je suis un petit peu émotive en ce moment, mais c'est que ça m'a... je pense qu'en tout cas, si on veut le faire passer « l'acceptabilité sociale », c'est sûr qu'on peut sûrement produire 15
3325 emplois temps plein dans cet endroit-là, puis faire bénéficier des jeunes justement de ce lieu-là qui est vraiment très, qui est exceptionnel.

Au point de vue paysage, c'est très beau, puis ça pourrait peut-être, en tout cas, peut-être faire avaler la pilule. Je sais que ce n'est peut-être pas ce qu'il faut dire ce soir, mais ça peut sûrement, en
3330 tout cas, ça serait un petit cadeau, une petite faveur qui pourrait être bienvenue, mettons.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question.

3335 Bien, je vais l'adresser à Hydro-Québec pour comprendre. Mais on comprend que ça pourrait être une mesure de compensation qui rentrerait dans les variables qui pourraient être considérées dans les études d'optimisation qui sont en train d'être faites. Bien, on prend le risque quand même d'envoyer la question.

3340

Mme JULIE BLONDEAU :

Merci, c'est gentil.

3345 **M. LOUIS VÉZINA :**

Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas certain que je suis capable de prendre le risque d'y répondre par contre, parce que je dois dire que, dans le cadre de la séance en ce moment qui parle du projet Des Neiges, il n'y a pas de lien à faire nécessairement avec le projet dont madame parle. À ce
3350 niveau-là, je m'excuse de vous dire que ce n'est pas un projet sur lequel, moi, je peux me prononcer, étant donné mon expertise, et je ne peux pas prendre d'engagement à ce moment-ci.

3355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. C'est ça. Ça a le mérite d'être clair et concis.

3360 Est-ce que vous pensez que ça peut rentrer en ligne de compte dans vos réflexions? C'est clair, on a la réponse, on nous a dit que ça ne rentre pas dans le projet Des Neiges, donc c'est clair, mais est-ce que vous pensez que ça pourrait être considéré comme un élément compensatoire possible d'avoir?

3365 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

C'est très difficile pour nous d'y répondre présentement, c'est la première fois que j'entends parler de cette option-là, donc il faudrait qu'on regarde de quoi il s'agit pour pouvoir fournir une réponse si ça peut être envisagé ou non.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

Avez-vous une deuxième question?

3375

Mme JULIE BLONDEAU :

Bien, je voyais que madame Oribe levait le doigt, je ne sais pas si c'est parce qu'elle voulait intervenir – désolée.

3380

LE PRÉSIDENT :

Toutes mes excuses, vous êtes dans mon angle mort, là.

3385 **Mme FABIOLA ORIBE :**

Il n'y a pas de problème. Merci, madame Blondeau.

3390 En fait, on peut aller consulter certaines équipes à l'interne pour pouvoir répondre davantage à
la question de madame Blondeau, mais il me semble avoir des discussions dans ce sens-là, on peut
vous revenir avec plus de détails.

Mme JULIE BLONDEAU :

3395 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3400 Donc, on considère que c'est comme si c'est en délibéré, et, donc, vous allez quand même
apporter une réponse pour qu'on sache si on l'exclut ou non. C'est mieux?

Mme FABIOLA ORIBE :

3405 La réponse ne va pas être liée au projet Des Neiges, en fait, c'est plus des discussions entre
Hydro-Québec et la MRC.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup.

3410 **Mme FABIOLA ORIBE :**

Merci.

Mme JULIE BLONDEAU :

3415 D'accord. Alors, peut-être que, en tout cas, je ne sais pas si c'est le 100 à 200 000 \$ qui était si
problématique là-dedans, mais, en tout cas, je ne l'ai malheureusement pas sur moi, désolée.

Oui, j'ai une autre question.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez pris vos deux questions déjà?

Mme JULIE BLONDEAU :

3425

Non. Non, juste une. C'était celle-là seulement.

LE PRÉSIDENT :

3430

Mais la première est longue, hein?

Mme JULIE BLONDEAU :

3435

Ah, je suis un peu verbeuse, mais c'est le passé de guide touristique, désolée.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, allez-y, allez-y.

3440

Mme JULIE BLONDEAU :

Bien, en fait, l'autre question, c'est que j'ai assisté un peu plus tôt à la réunion de Saint-Ferréol où on parlait justement... Attendez un petit peu. Moi, je ne suis pas aussi bien organisée que mes collègues plus tôt; alors, j'ai pris des notes un peu partout. Ça parlait donc, lors de la réunion du projet 4.1, projet Éolienne - Secteur sud et on disait que les retombées financières seraient notamment sous forme d'immobilisation sur toute la Côte-de-Beaupré.

3445

C'est un peu ce que le préfet, là... ce que j'avais su, puis moi, je me suis comme dit « encore des immobilisations ». En tout cas, je ne sais pas si nous serons les seuls à en bénéficier, si on peut dire ça comme ça, parce que, actuellement, il y a déjà tellement de nouveaux développements qu'on a de gros problèmes actuellement d'approvisionnement en eau, on a au-dessus... une facture d'au-dessus de 3 millions de dollars qui risque d'être refilée à des citoyens, on est à peine 3000.

3450

Donc, je me demande : est-ce que, sur le plan environnemental, c'est viable de penser que c'est une bonne idée de produire encore plus de projets immobiliers alors qu'il y a déjà une structure très affaiblie par cette demande en eau potable constante?

3455

3460 Puis là, en plus, tout à l'heure, comme le précisait une autre personne plus tôt, les bassins versants et tout ça, effectivement, on a déjà eu des épisodes plus fréquents d'inondations. O.K., il y a peut-être le changement climatique qui est à voir là-dedans, mais il y a aussi peut-être un brassement sur les hautes terres qui est peut-être imputable à ces projets-là? Donc je ne sais pas si ma question est claire. Y avait-il une question? Merci.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3470 Je m'excuse, est-ce qu'il serait possible de reformuler? Je n'ai pas saisi.

LE PRÉSIDENT :

3475 Est-ce que c'est viable?

Mme JULIE BLONDEAU :

3480 Oui. Bien, c'est ça. Est-ce que c'est viable sur le plan des immobilisations qui seraient les redevances, si elles sont exclusivement versées à Saint-Ferréol, est-ce que c'est vraiment une bonne idée d'offrir des infrastructures encore plus à une population, puis d'autres projets immobiliers qui est déjà très très...

LE PRÉSIDENT :

3485 O.K.

Mme JULIE BLONDEAU :

3490 Comment je pourrais... en tout cas (inaudible)

LE PRÉSIDENT :

3495 Vous avez saisi la question maintenant?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3500 Oui, je laisserais notre partenaire y répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

3505 Bonsoir. Je vais tenter une réponse pour essayer de répondre à votre question. Effectivement, comme initiateur du projet, on prévoit verser des redevances aux communautés d'accueil. Ces redevances-là peuvent prendre soit un versement en argent annuellement ou une forme de prise de participation.

3510 Ensuite, les communautés d'accueil pourront faire le choix de ce qu'ils veulent avec cette opportunité économique. Donc, ce n'est pas à l'initiateur d'un projet de se prononcer sur les options pour pouvoir utiliser les retombées économiques du projet. Donc, spécifiquement sur l'aspect des infrastructures, c'est difficile pour nous de se prononcer sur le souhait de la MRC ou de la Municipalité ou d'une communauté d'accueil de façon large.

LA COMMISSAIRE :

3515 Madame Blondeau.

Mme JULIE BLONDEAU :

3520 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3525 Peut-être en complément de l'information que vient de donner l'initiateur, je vous rappelle que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, on peut les consulter par écrit. Donc, on peut formuler une question vers la Municipalité avec la réponse qui sera rendue publique, qui sera accessible, puis qui irait justement dans le sens de votre inquiétude à savoir au niveau de l'utilisation des redevances qu'est-ce

3530 que c'est leurs intentions, en tenant compte des difficultés que la Municipalité ou que les citoyens rencontrent déjà au niveau de certaines infrastructures, entre autres l'approvisionnement en eau. Est-ce que ça vous va?

Mme JULIE BLONDEAU :

3535 Oui, je vous remercie beaucoup, Madame la Commissaire, parce qu'effectivement, il y a eu un développement immobilier exponentiel, puis la nappe phréatique est déjà... il faut qu'ils creusent et creusent et creusent, puis c'est des frais qui sont...

LE PRÉSIDENT :

3540 Merci beaucoup.

Mme JULIE BLONDEAU :

3545 ... à la population. Est-ce que, la grive de Bicknell, elle paye son compte d'Hydro, elle?

LE PRÉSIDENT :

3550 Oui, mais vous pouvez vous réinscrire de toutes les façons, et puis on va la questionner aussi.

Mme JULIE BLONDEAU :

D'accord.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

La grive de Bicknell, on va la questionner demain!

Mme JULIE BLONDEAU :

3560 Oui oui, mais je ne pense pas qu'elle paye d'Hydro! Merci.

LE PRÉSIDENT :

3565 Merci beaucoup pour votre intervention.

Mme JULIE BLONDEAU :

3570 Oui.

LE PRÉSIDENT :

 Merci à monsieur Jaimes aussi.

3575

M. ANTHONY DROUIN

LE PRÉSIDENT :

3580 Anthony Drouin. Bonsoir. Bienvenue.

M. ANTHONY DROUIN :

3585 Bonsoir. Alors, Anthony Drouin du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, aussi saint-ferréolais.

3590 Alors, ma première question, Monsieur le Président. Alors, dans l'étude d'impact, il est mentionné que, dans la mesure du possible, le promoteur va éviter l'installation d'un ponceau à moins de 50 mètres en amont d'une frayère, alors que dans le RADF, à l'article – RADF étant le Règlement d'aménagement durable du territoire forestier, qui est sous la *Loi de l'aménagement durable du territoire forestier*, paru en 2013.

3595 À l'article 89, on indique que les travaux de construction ou de réfection d'un ponceau sont interdits dans les 100 premiers mètres en amont d'une frayère. Alors, il y a une différence, mais je suis au courant que le RADF s'applique seulement sur les terres du domaine de l'État. Mais, tantôt on parlait de pratiques exemplaires et le RADF est une pratique de base dans les terres publiques. Alors, on ne parle même pas d'exemplarité ici, on parle vraiment de fondement du respect du milieu hydrique.

3600

Alors, ma question, bien, on peut la deviner, là : veuillez préciser pour quelle raison vous allez éviter l'installation d'un ponceau à moins de 50 mètres en amont d'une frayère, alors qu'ils sont interdits dans les 100 premiers mètres en amont d'une frayère dans le RADF?

LE PRÉSIDENT :

3605

Merci pour votre question.

Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3610

Bien oui, je pense que ma réponse va probablement rassurer monsieur Drouin. Il n'y a aucun aménagement de ponceau qui est prévu à moins de 100 mètres d'une frayère. On n'avait pas encore répertorié à 100% les frayères au moment où ça a été inscrit dans l'étude d'impact, maintenant c'est confirmé qu'on n'a aucune nouvelle traversée qui est prévue à moins de 100 mètres des frayères.

3615

LE PRÉSIDENT :

Merci. Votre deuxième question?

3620

M. ANTHONY DROUIN :

Oui. Ça commence bien.

3625

Alors, deuxième question : les mesures d'atténuation particulières ici, je peux en nommer quelques-unes, là, pour les gens qui n'ont pas lu l'étude d'impact. Par exemple : « *Réaliser dans la mesure du possible les travaux de déboisement en dehors de la période de reproduction des chauves-souris qui se déroulent du 1^{er} juin au 31 juillet* ». Ou, par exemple : « *Éviter dans la mesure du possible de déboiser dans les habitats ayant un potentiel élevé d'utilisation par la grive de Bicknell* ».

3630

Je veux souligner « dans la mesure du possible » ici, dans chaque énoncé, mais je comprends la raison de « dans la mesure du possible », mais elle laisse beaucoup de place à une incompréhension ou à un jugement du promoteur et des autres.

3635

Alors, je voudrais savoir : pour les mesures d'atténuation particulière pour les espèces fragiles, est-ce qu'il serait possible d'avoir un plan concret qui démontre les efforts et la vraie volonté du promoteur de mettre en place ces mesures d'atténuation là et dans leur réelle faisabilité?

3640

Dans le sens, c'est facile de dire « entre le 1^{er} juin jusqu'au 15 août on va éviter de faire les travaux », mais il me semble que c'est une longue plage horaire pour faire des travaux... ne pas faire de travaux, en fait.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Quels sont les « possibles » et comment « est-il possible »?

3645

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3650

Oui. Je crois que ma réponse va également rassurer monsieur Drouin, mais, dans le fond, l'ensemble de l'échéancier du projet est prévu afin d'éviter complètement les travaux de déboisement pendant la période de reproduction de la chauve-souris et pendant la période de nidification des oiseaux forestiers.

3655

Donc, l'ensemble de la planification est fait pour éviter le déboisement dans les périodes sensibles pour cette faune-là. La raison pour quoi le « dans la mesure du possible » est inscrit, c'est dans le cas où il y a un événement, par exemple, je vais donner un exemple : bon, il y a un éboulement qui fait que, là, pendant un certain temps, on ne peut pas passer, par exemple.

3660

C'est vraiment pour pallier des situations qui sortent de notre contrôle ou qui sont extraordinaires. Ce n'est pas dans le but de faire des travaux pendant cette période-là alors qu'on s'engage à ne pas le faire. Donc, c'est vraiment notre intention de planifier, et l'échéancier est prévu comme ça, de ne pas faire de déboisement pendant les périodes auxquelles on s'est engagé à ne pas le faire.

M. ANTHONY DROUIN :

3665

Est-ce qu'on va voir cet échéancier-là? Est-ce qu'il y a un plan d'action en quelque part?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3670 L'échéancier détaillé de quand va se faire quels travaux à quel moment n'est pas encore défini sur papier. Ceci dit, dans toutes les conversations que l'on a avec l'entrepreneur qui est en train de regarder ça, il sait qu'il ne pourra pas déboiser à l'intérieur de la période de nidification par exemple. Donc, les travaux vont être prévus comme ça.

3675 Lorsqu'on aura un échéancier plus ferme, on va notamment publier des infos-travaux, ça, c'est sûr que c'est peut-être plus semaine par semaine que global, mais cette information-là va devenir disponible lorsqu'elle sera plus précise.

LE PRÉSIDENT :

3680 O.K. Bien, est-ce que le ministère voulait dire...

Mme JULIE LECLERC :

3685 Je vais passer la parole à mon collègue Bruno Dupré.

M. BRUNO DUPRÉ :

3690 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc par rapport à l'échéancier et le plan pour pouvoir faire de...

3695 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement juste pour donner quelques précisions, notamment par rapport aux échéanciers, autorisations qui vont être subséquentes...

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le sténographe, pouvez-vous décliner votre identité?

M. BRUNO DUPRÉ :

3705 Oui. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

3710 Merci.

M. BRUNO DUPRÉ :

3715 Donc, il va y avoir dans la séquence d'autorisation, il y a la première demande qui est faite, qui a déjà été faite par l'initiateur, qui est la demande d'autorisation pour un décret, mais ce n'est pas la fin. Donc, il y a certaines conditions qui sont émises au décret qui vont guider, qui vont être des exigences, en fait, par rapport aux travaux qui peuvent être réalisés, par rapport au contexte global du projet.

3720 Mais, ensuite, il y a une séquence d'autorisation qui va intervenir, qu'on appelle « l'autorisation ministérielle », qui vient plus au niveau de, par exemple, des autorisations pour l'activité spécifique de déboisement, par exemple, la mise en service aussi qui est une autre activité.

3725 Puis dans ces demandes d'autorisation ministérielle là, l'initiateur doit démontrer qu'il va appliquer certaines mesures, notamment des bonnes pratiques, mais aussi qui vont découler du décret, par exemple, le respect des périodes sensibles pour la faune ou des éléments comme ça liés à l'échéancier plus spécifiquement. Mais c'est dans ces autorisations ministérielles subséquentes à un décret éventuel qu'on va avoir un petit peu plus de précision pour certaines mesures.

LE PRÉSIDENT :

3730 Merci. Merci à vous aussi pour vos questions.

M. ALAIN FISET

3735 **LE PRÉSIDENT :**

Alain Fiset. Bonsoir.

M. ALAIN FISET :

3740 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3745 Rebonsoir, monsieur Fiset.

M. ALAIN FISET :

3750 Merci de l'aspect cordial de la rencontre. Je vous confirme tout de suite que vous allez me revoir demain et demain soir, parce que vos réponses animent beaucoup de questions.

LE PRÉSIDENT :

Avec plaisir.

3755 **M. ALAIN FISET :**

3760 Mais je débute avec : quelle disposition avez-vous prise pour éviter toute situation d'apparence de conflit d'intérêts ou de conflit d'intérêts, en fait, à être juge et partie ou décideur bénéficiaire, pour assurer le maintien de la confiance du Conseil et des décisions auprès des citoyens? La MRC... puis je débute par la question, puis je finis avec le contexte : sur la MRC, il y a les maires, mais il y a aussi le représentant du séminaire, par le biais de sa municipalité Saint-Louis-de-Gonzague, d'un seul habitant, lui-même, qui siège avec le même poids que tous les maires; donc, il peut être juge et partie.

3765 Il y a aussi les municipalités par le biais des maires et mairesses qui sont aussi bénéficiaires et décideurs. Je vois, monsieur Vézina, vous êtes une excellente corpo. En fait, vous êtes aussi des décideurs et bénéficiaires, et, quand je regarde dans Énergir, on dit sur le site web « Un esprit de collaboration avec la collectivité d'accueil sera requis auprès des partenaires. »

3770 Donc, là, je vois ici des décisions faites par des gens qui en sont les bénéficiaires, et je me dis : qu'est-ce qui est mis en place pour s'assurer de la confiance que moi, citoyen payeur de taxes, comment est-ce que je peux m'assurer que notre contribution est prise en compte et que c'est fait au bénéfice de tous plutôt qu'être fait entre décideurs bénéficiaires?

LE PRÉSIDENT :

3775 Merci pour votre question. Je pense qu'on va commencer – parce qu'il y a beaucoup d'acteurs...

M. ALAIN Fiset :

Oui.

3780

LE PRÉSIDENT :

... que vous avez cités. On va commencer par la MRC de la Côte-de-Beaupré.

3785 Quel est le dispositif que vous avez mis en place pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts ou même une apparence de conflit d'intérêts dans les décisions qui sont en train d'être prises autour de ce projet-là?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

3790

Oui, bonsoir. Jean-François Guillot, directeur général à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

3795 D'abord, il faut peut-être remettre en contexte, Monsieur le Président, que le potentiel éolien avait été identifié depuis 2005 au niveau de la Seigneurie de Beaupré. D'ailleurs, l'initiateur de projet a fait la démonstration en début de présentation.

3800 Donc, c'est suite à ce potentiel éolien là sur la Seigneurie de Beaupré, puis ces études-là avaient été mandatées par le MERN à l'époque, à l'échelle de la province, donc pas juste sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

3805 Donc, c'est suite à ce potentiel éolien là, qui a identifié le territoire d'accueil propice à du gisement éolien, qu'il y a un cadre réglementaire qui s'est mis en place à la CMQ d'abord en 2007 avec un règlement de contrôle intérimaire et, par la suite, toute la planification de la MRC a reconduit le contenu normatif. Ça, c'est un premier élément de réponse.

3805

Deuxième élément de réponse, le représentant Saint-Louis-de-Gonzague, il représente une municipalité qui a été légalement constituée en 1916 par décret du gouvernement, qui a été reconduit dans le décret de la MRC en 1981, dans lequel sont statué les nombres de voix des représentations.

3810 Donc, monsieur le représentant a donc une voix au même titre que les autres maires de la MRC et il siège donc au Conseil de la MRC. Et il agit et il prend les décisions dans l'intérêt collectif de la MRC et de son territoire.

M. ALAIN FISET :

3815 Donc, ce que je comprends, en fait...

LE PRÉSIDENT :

3820 Non, s'il vous plaît...

M. ALAIN FISET :

... c'est qu'il n'y a pas de mécanisme.

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Est-ce que ce serait votre deuxième question?

3830 **M. ALAIN FISET :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3835 Parce que...

M. ALAIN FISET :

3840 Oui, je comprends, désolé.

LE PRÉSIDENT :

... vous avez cité beaucoup d'acteurs, peut-être que l'initiateur aurait quelque chose à compléter.
Vous avez cité beaucoup de gens peut-être...

3845

M. ALAIN Fiset :

Oui, puis l'initiateur, j'aimerais l'entendre effectivement, parce que, pour moi – je suis un analyste d'affaires certifié professionnel et pour moi, présentation n'égal pas consultation. Donc, j'aimerais savoir quel niveau de confiance Boralex peut nous donner, en disant qu'on ne fait pas juste présenter, mais on consulte réellement, on amène les parties à la table et il n'y a pas de surprise. En anglais, on appelle « *best surprise is no surprise* ».

3850

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, oui, jusqu'à quel point vous faites – la consultation – ce qui en ressort est pris en compte dans vos décisions de manière à ce que ceux qui participent et qui ont donné quelque chose dans votre projet se sentent vraiment écoutés?

3855

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui. En réponse à votre question, monsieur Fiset, donc il y a plusieurs modifications qui ont été effectuées au projet suite à l'ensemble des consultations qui ont été effectuées. Un exemple que je peux vous donner, c'est : par exemple, en termes de chemin d'accès, on avait déjà pris l'engagement lors des parcs précédents de construire un nouveau chemin d'accès.

3860

3865

Et puis, le tracé de ce chemin d'accès là a été modifié suite aux consultations des riverains, notamment des gens du Domaine de la Rivière Fortin, et on l'a déplacé afin de s'assurer d'être plus loin de ces gens-là pour limiter le dérangement. Donc, c'est un exemple de comment on a fait ça.

3870

Ensuite, il y a certaines préoccupations qui nous ont été soulevées par certains résidents de Saint-Ferréol, je ne parle pas de la partie mont Sainte-Anne, je parle ailleurs dans la municipalité. On a fait, on a réalisé des simulations visuelles additionnelles à la demande de ces résidents-là pour s'assurer d'être capable de montrer l'impact réel que le parc éolien aurait.

3875

3880 Ensuite de ça, je vous parle d'autres exemples, là, on a eu plusieurs échanges avec des membres de clubs de chasse et pêche, de membres de clubs de motoneige également, et on a eu plusieurs demandes de modification de tracé de chemin. Ce n'est pas toujours possible. Il y a eu des cas où on nous a fait des demandes et on n'a pas réussi à le faire à cause d'autres paramètres, mais dans certains cas, ça avait été possible de le faire et on a déplacé les tracés de chemin à ce niveau-là.

Donc, c'est ces quelques exemples de ce que les concertations nous ont permis de faire pour adapter le projet.

3885 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Fortin-Richard, mais merci aussi à monsieur Fiset.

3890 Donc, comme vous nous avez déjà dit que vous serez là encore demain, on sera encore tous là demain.

M. ALAIN FISET :

J'ai droit à une deuxième question.

3895 **LE PRÉSIDENT :**

Non, vous l'avez fait tout à l'heure.

3900 **M. ALAIN FISET :**

Non, c'est un complément de la première.

LE PRÉSIDENT :

3905 Non, il n'y avait pas...

M. ALAIN FISET :

3910 Je voulais l'entendre.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y avait pas de sous-question. On s'était entendu que c'était...

3915 **M. ALAIN FISET :**

Non, mais vous m'avez offert, vous avez dit « Vous aimeriez sûrement entendre aussi Boralex? ».

LE PRÉSIDENT :

3920

C'est la Commission qui voulait l'entendre. Mais vous avez posé votre deuxième question.

M. ALAIN FISET :

3925

Moi, j'ai dit...

LE PRÉSIDENT :

Donc, on la réserve pour demain. Merci beaucoup.

3930

M. ALAIN FISET :

Je n'ai pas le droit de revenir? J'ai une question, j'ai une question rapide.

3935

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non.

3940

On va appeler madame... C'est vrai? Vous êtes tous d'accord qu'il lui reste une question? Bon. Démocratiquement, on accepte qu'il pose sa deuxième question.

M. ALAIN FISET :

3945

Merci de votre privilège.

3950 Quelles vérifications avez-vous faites, avec quelle réponse auprès des instances en santé et sécurité publique, notamment la SOPFEU, pour vous assurer que ce projet n'empêche pas l'accès au lac pour écopage en cas de force majeure, d'incidents forestiers, dont notamment le lac Saint-Hilaire et d'autres? Et quelles seraient les zones de protection nécessaires à préserver pour y assurer un accès rapide, sécuritaire pour les avions, car on a appris en 2023 que ça n'arrive pas juste aux autres?

LE PRÉSIDENT :

3955 Merci.

Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3960 Je vais devoir prendre la question en délibéré et consulter mes collègues. De mémoire, je n'arrive pas à vous répondre. Donc, si c'est possible, je reviens dans les 24, 48 heures avec une réponse.

LE PRÉSIDENT :

3965 Ce sera parfait.

M. ALAIN FISET :

3970 Vous risquez d'avoir quelques éoliennes dans les jambes.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Fiset.

3975
Mme CHANTAL FISET

LE PRÉSIDENT :

3980 Je voudrais inviter madame Chantal Fiset.

Mme CHANTAL FISET :

Bonjour.

3985 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Bienvenue.

3990 **Mme CHANTAL FISET :**

Bonsoir.

3995 Alors, j'ai deux questions, ma première étant : croyez-vous que la majorité des citoyens ne souhaitent pas de zone tampon d'au moins 3 kilomètres pour atténuer les possibles impacts... les impacts de cet immense projet, du jamais vu, et pour quelle raison, et basé sur quelle analyse ou sondage?

LE PRÉSIDENT :

4000 Donc, vous avez posé vos deux questions en même temps.

Mme CHANTAL FISET :

4005 Non, c'est dans la même.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors...

4010 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Donc, votre première question, c'était?

4015

Mme CHANTAL FISET :

C'est la même question finalement...

4020 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

C'était à savoir si on...

4025 **Mme CHANTAL FISET :**

C'est les raisons...

LE PRÉSIDENT :

4030 Est-ce que...

Mme CHANTAL FISET :

4035 C'est les raisons pour lesquelles, si vous croyez que la majorité des citoyens ne souhaitent pas de zone de tampon, pour quelle raison et basé sur quelle base? Sous quelles analyse ou sondage vous basez-vous pour avoir cette croyance?

LE PRÉSIDENT :

4040 Et ça, c'est par rapport à la zone tampon...

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4045 Oui.

Mme CHANTAL FISET :

4050 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

... qu'il propose, oui.

4055 **Mme CHANTAL FISET :**

De trois kilomètres.

4060 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Donc l'initiateur n'est pas en mesure de quantifier de façon certaine quelle proportion de la population fait cette demande ou pas.

4065 Par contre, ce que je suis en mesure de vous dire, c'est que, dans la majorité des interactions qu'on a eues avec les gens qui se sont présentés aux portes ouvertes et avec qui on a parlé, ce sujet-là est ressorti à plusieurs reprises, mais ce n'est pas la majorité des gens pour qui c'était une préoccupation.

Mme CHANTAL FISET :

4070 Que vous n'avez pas entendu, c'est ça? Parce que vous ne l'avez pas entendu, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

C'est O.K.

4075

Mais c'est quand la première fois que cette préoccupation-là est ressortie dans vos consultations avec les populations?

4080 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Ça nous a été mentionné par une personne au tout début, puis c'est resté...

LE PRÉSIDENT :

4085 Le « début », c'est?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4090 Au tout début. C'est au tout début du processus 2021, comme étant un potentiel enjeu. Ceci dit, ce n'est pas quelque chose qui est ressorti du tout dans l'ensemble du reste de nos conversations jusqu'aux derniers mois où, là, il y a eu une certaine mobilisation autour du sujet.

LE PRÉSIDENT :

4095 Bien, merci.

Mme CHANTAL FISET :

4100 Et ma deuxième question étant : pourquoi n'est-il pas possible de positionner des éoliennes sur les terres publiques au nord des terres du séminaire et du projet actuel, plus loin des activités récréotouristiques et des citoyens?

LE PRÉSIDENT :

4105 Merci pour la question.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4110 Donc, dans le fond, nous, en tant qu'initiateurs, on développe des projets à la Seigneurie de Beaupré, c'est l'entente, c'est ce que l'on est en train de faire présentement. Puis la raison pourquoi ce n'est pas possible pour nous d'aller plus au nord, de un, il y a des parcs nationaux, donc, on ne peut pas aller s'implanter dans les parcs nationaux, et puis ce qui n'est pas dans la Forêt Montmorency qui a une vocation de recherche, donc...

4115 Je me reprends. Donc, il y a la Forêt Montmorency avec une vocation de recherche, il y a des parcs nationaux à vocation de conservation et, autour de ça, il y a également toute la zone qui est présentement à l'étude pour l'aire de rétablissement du caribou forestier. Donc, c'était toute la zone qui était incluse dans le plan de rétablissement de 2019, et donc, c'est une zone qui va être éventuellement...

4120

LE PRÉSIDENT :

Auriez-vous une carte, par exemple à...

4125 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Oui. En fait, ça fait partie de notre présentation initiale.

LE PRÉSIDENT :

4130

Bien, la présentation, on la fera après, pas tout de suite, mais...

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4135

Non, non, ce n'est pas une capsule, c'était une diapo.

LE PRÉSIDENT :

4140

C'est déjà fait? Est-ce que vous pouvez le montrer?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4145

Oui, oui, oui, tout à fait. C'est une des diapos qu'on a montrées tout à l'heure. Effectivement, ça va être plus facile.

4150

Donc, voici la carte. En fait, ce qu'on expliquait tout à l'heure, c'était : la section qui n'est pas couverte... bon, il y a des couleurs aussi, mais la section au centre, c'est la Seigneurie de Beaupré, et ce qu'on voit au nord en rouge, c'est la Forêt Montmorency à vocation de recherche. Donc, voilà, la réglementation actuelle ne permet pas de mettre des éoliennes dans ce secteur-là.

Même chose au niveau des deux parcs nationaux, donc, il y a le Parc national de la Jacques-Cartier, le Parc national des Grands Jardins, si je ne me trompe pas. Et puis, la zone que vous voyez, qui est colorée en bleu ou mauve, dépendamment d'où vous regardez, c'est la zone qui était considérée dans le plan de 2019 pour le rétablissement du caribou forestier, qui est une espèce en voie

4155 de disparition. Donc, pour nous, ce serait difficile de justifier d'aller encore plus au nord de la Seigneurie de Beupré.

LE PRÉSIDENT :

4160 Merci la réponse. Merci, madame.

M. MARC-ANTOINE LABELLE

4165 **LE PRÉSIDENT :**

Notre dernier intervenant de la soirée, et ça avance pas mal l'heure, mais je vais inviter Marc-André Labelle.

4170 Bonsoir. Bienvenue.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Merci. J'ai beaucoup de questions.

4175

LE PRÉSIDENT :

Deux, ça ira. Le reste pour demain.

4180 **M. MARC-ANDRÉ LABELLE :**

Je vois que les principes de développement durable font référence à certaines informations soulevées dans l'étude d'impact sur l'environnement produite par l'initiateur : protection de l'environnement, biodiversité, patrimoine culturel et paysage. Donc, 100% des mammifères et oiseaux répertoriés sur le site du projet ont un statut vulnérable, menacé, et des espèces en voie de disparition. Déboisement de 1125 acres de forêt, donc 4.5 kilomètres carrés de forêt qu'on déboise. Impact évalué à moyen sur le paysage.

4185

4190 Donc, plusieurs principes de développement durable ne me semblent pas respectés, comment pouvez-vous affirmer que le projet occasionne peu d'impact sur l'environnement?

LE PRÉSIDENT :

4195 Première question : comment vous pouvez affirmer qu'au regard des principes de développement durable, que le projet a peu d'impact sur l'environnement?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4200 J'aimerais demander à monsieur Féret s'il pouvait nous expliquer comment est évalué l'impact sur les espèces à statut particulier, pour répondre au premier aspect de la question.

M. MATTHIEU FÉRET :

4205 Oui, merci. Merci pour la question, monsieur Labelle.

4210 Donc, effectivement, il y a une évaluation d'impact qui est faite pour différentes composantes dans l'étude d'impact, incluant les espèces fauniques, et incluant aussi une section spéciale pour toutes les espèces où on est en situation précaire ou à statut particulier, là, qui sont confirmées sur le territoire ou qui sont à potentiel d'être présents. Donc, on fait vraiment cette analyse-là de façon détaillée en regardant des habitats potentiels.

4215 Donc, il y a vraiment une évaluation qui est faite là de façon détaillée, espèce par espèce, et dans le cheminement de l'évaluation de l'impact tout est mis en relation en termes de déboisement, en termes de perte d'habitat, toutes les mesures d'évitement qui peuvent être mises en place aussi encore une fois pour limiter l'impact brut, on va dire, sur l'habitat et sur l'espèce en tant que telle, il y a aussi des différences ensuite.

4220 Donc, on arrive à évaluer dans un premier temps l'impact, mais, par l'application de mesures d'atténuation et de mesures de compensation, on en arrive aussi à évaluer l'impact résiduel. Et c'est cet impact-là, résiduel, qui est évalué peu important, parce que l'ensemble des mesures d'atténuation qui sont amenées au projet permettent de réduire au maximum cet impact-là.

LE PRÉSIDENT :

4225

Donc, il y a une hiérarchie dans la démarche que vous avez suivie de manière à rendre beaucoup plus faible l'impact qui pourrait être issu de votre projet?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

4230

Moyennement bien répondu, mais enfin. L'impact, il y a le volet sur le...

LE PRÉSIDENT :

4235

Non.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

4240

Non? O.K.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'aimez pas la réponse?

4245

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Non. Non, je trouve que ce n'est pas complet, mais c'est correct, je vais aussi revenir demain.

LE PRÉSIDENT :

4250

Je vous en prie, allez-y avec votre deuxième question.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

4255

Bien, je trouve que, mettons, on n'a pas parlé de l'impact moyen sur le paysage, qui n'est évalué... qui n'a pas été, dans le fond, qui est un gros aspect du développement durable. On ne peut pas dire que le projet... Comment vous pouvez dire, encore là, dans la perspective que l'impact sur le paysage est moyen, mais continuer à affirmer qu'il y a peu d'impact sur l'environnement avec le projet?

LE PRÉSIDENT :

4260

Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4265

Mais, en fait, l'impact sur le paysage, c'est l'impact sur l'ensemble des unités de paysage qui ont été évaluées à peu important ou faible considérant la terminologie que vous utilisez, il y a effectivement deux unités de paysage sur... là, je pense que c'est 17 ou 20 unités de paysage qui ont été évaluées où l'impact a été effectivement montré comme un impact moyen. Donc, c'est l'unité de paysage du rang Saint-Léon, et l'unité de paysage où il y a le mont Sainte-Anne.

4270

Donc, l'impact global sur l'ensemble du paysage est considéré faible, par contre, on ne nie pas qu'il y a un certain impact sur ces unités de paysage là, et c'est pour ça que l'on souhaite travailler avec les acteurs du milieu pour mettre en place des mesures d'harmonisation qui pourraient permettre d'aller compenser dans une certaine mesure cet impact-là.

4275

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui. Ce n'est pas tout le temps une grille mathématique qui va régler les problèmes non plus.

4280

Enfin, deuxième question. Deuxième question, c'est bon?

4285

Au sujet du financement de ces études d'impact environnementales, comment on peut s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts entre l'initiateur et le producteur de l'étude d'impact environnementale? En fait, qui finance quoi, puis comment on peut s'assurer pour le conflit d'intérêts?

LE PRÉSIDENT :

4290

O.K. Merci pour la deuxième question.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4295

Oui, bien, en fait, chaque initiateur de projet est responsable de produire, et donc de financer, de payer pour une étude d'impact. C'est la responsabilité de l'initiateur d'aller déposer et de s'assurer d'évaluer les impacts, et c'est ensuite le rôle du ministère d'aller juger de son acceptabilité et de sa valeur. Donc, l'étude d'impact que l'on a déposée a été jugée recevable par le ministère jusqu'à maintenant. Puis

4300

si c'est possible, peut-être que je pourrais laisser notre expert sur l'étude d'impact parler de ses qualifications et de son code de déontologie professionnelle peut-être?

LE PRÉSIDENT :

4305

Oui. Parce que la question est liée à l'indépendance du bureau d'études qui prend de l'argent chez vous pour produire une étude. Jusqu'à quel point, on peut être sûr que les résultats qui sont produits sont bons, mais la même question va être renvoyée tout à l'heure aussi au ministère : comment on s'assure que même quand il y a un lien financier entre le bureau d'études et l'initiateur du projet, comment on s'assure que les résultats des études qui sont faites sont quand même des résultats de qualité avec

4310

beaucoup de fiabilité pour prendre la décision?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Exact.

4315

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui, merci pour la question. Il y a beaucoup de facettes dans cette question-là, je pourrais aller, évidemment expliquer, nous... parce que PESCA Environnement, le groupe, existe depuis plus de 30

4320

ans, on a collaboré à beaucoup d'études d'impact. C'est sûr que, en tant que consultant, c'est notre spécificité. On offre ces services-là, parce que nos clients ne les ont pas à l'interne, donc, c'est sûr que c'est des services qu'on développe de façon professionnelle et de façon commerciale, c'est notre vocation.

4325

Par contre, en termes d'indépendance, évidemment que tout le processus d'étude d'impact fait l'objet d'une indépendance, ce n'est pas notre projet, on n'est pas porteur de ce projet-là, on est vraiment mandaté pour évaluer l'impact de ces projets- là.

4330 Et vous le voyez encore aujourd'hui, l'étude, elle est discutée, elle est présentée, excusez-moi,
le mot, j'ai « *challengé* » en tête, mais ce n'est pas ça, mais on a un échange avec différentes autorités
qui nous assurent d'avoir à la fin de ce processus-là une étude d'impact de qualité qui n'est pas biaisée
par des intérêts commerciaux.

LE PRÉSIDENT :

4335
Merci pour la réponse.

4340 Bien, comme je le disais, bien, je me tourne aussi vers le ministère de l'Environnement, comment
est-ce que vous vous assurez qu'il y a quand même une certaine indépendance entre l'initiateur
et son bureau d'études de manière à ce qu'on puisse garantir la fiabilité de l'information qui est
rapportée et des résultats de l'évaluation?

M. BRUNO DUPRÉ :

4345 Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Je peux peut-être expliquer un peu le processus
d'évaluation de l'étude d'impact lorsqu'elle est déposée au ministère, donc lorsque l'initiateur dépose son
étude d'impact, ce qu'il a fait en septembre 2022 dans ce cas-ci, elle est envoyée à plusieurs experts de
différents ministères et à l'interne au ministère de l'Environnement aussi pour s'assurer que les éléments
qui ont été soumis dans l'étude d'impact répondent à la fois à la directive qui avait été initialement
4350 transmise et également aux meilleures pratiques de chacune des spécialités des experts consultés.

Par exemple, dans ce cas-ci, on a consulté 19 ministères et organismes, et direction à l'interne
aussi au ministère de l'Environnement, qui nous a fourni des avis sur la recevabilité de l'étude d'impact.
À la suite de ces avis-là, on a émis des questions et commentaires, par exemple, au niveau du premier
4355 document de questions et commentaires qui a été émis, il y avait plus d'une centaine de questions, je
pense, qui avait été transmise à l'initiateur, lesquelles ont été répondues par l'initiateur.

4360 Ensuite, on a renvoyé ces réponses-là pour consultation auprès des experts à savoir si elles
étaient acceptables... pas acceptables, mais si elles complétaient les informations qui étaient demandées
au niveau de ces experts-là.

Et puis, juste pour amener peut-être un peu vers la fin, on a fait trois documents de questions et
commentaires comme ça qui ont été émis à l'initiateur avant que tous les éléments qui ont été soumis au

4365 ministère ont été jugés recevables. Donc, c'est un peu le processus qu'on utilise pour s'assurer que tous
les éléments sont conformes non seulement à la directive, mais aux meilleures pratiques de chacun des
domaines sollicités au niveau de l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

4370 Merci, monsieur Dupré. Merci aussi à vous.

MOT DE LA FIN

4375

Je voudrais, au terme de cette longue soirée, remercier, vous remercier chacun d'entre vous, chacun et chacune, pour cette participation. Je vois de la fatigue dans les regards, mais je vois aussi de l'intérêt à continuer l'exercice, à continuer de questionner le projet, surtout que nous avons la chance d'avoir beaucoup d'experts qui sont disposés à éclairer le public sur les différents enjeux qu'il a soulevés.

4380

Donc, je voudrais vous souhaiter bonne soirée, bonne nuit et au plaisir de vous retrouver demain à 13 h 30, et j'espère que ceux qui désiraient, ceux et celles qui désiraient poser des questions se sont aussi déjà rapprochés du registre pour s'annoncer. Donc, merci et bonne soirée!

4385

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2024 À 13 H 30

4390

Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

4395

LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI.

ET J'AI SIGNÉ :



4400

Julien Slythe, s.o.